

# RAPPORT D'ACTIVITE

-----

**ANNEE 2023**

-----



# SOMMAIRE

	Page
Sommaire .....	2
<b>I - CADRE GENERAL</b> .....	<b>3</b>
A - Contexte .....	3
B - Fonctionnement des instances .....	3
C - Adhésions – Retraits .....	4
D - Création/adaptation d'offres de service .....	7
E - Activation des offres de service de l'Agence par ses membres .....	7
F - Ressources humaines .....	8
G - Partenariat avec le Conseil départemental de la Creuse.....	9
<b>II - ACTIVITE DES SERVICES</b> .....	<b>10</b>
A - Secrétariat général .....	10
B - Centre d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme .....	11
C - Projet Alimentaire Territorial pour la Creuse.....	16
D - Assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement rural.....	17
E - Mission "Petites villes de demain" .....	20
F - Mission "Usages numériques" .....	23
G - Mission "Préfiguration d'un ou plusieurs périmètres de SCoT" .....	24
H - Diagnostic des équipements sportifs structurants de la Creuse .....	24
I - Etude de potentiel de corridors de covoiturage .....	24
J - Communication .....	25
<b>III - ELEMENTS FINANCIERS</b> .....	<b>27</b>
A - Présentation générale .....	27
B - Présentation par service .....	29

# I – CADRE GENERAL

## A - Contexte

L'activité de l'Agence durant l'année 2023 a été caractérisée par :

- **L'élargissement des domaines dans lesquels elle accompagne les territoires** au travers :
  - de la mise en place d'une nouvelle offre de service à destination des communes en matière de restauration scolaire,
  - d'une assistance ponctuelle à maîtrise d'ouvrage sur la thématique "Mobilité" au profit du Conseil départemental de la Creuse, dans le cadre d'une étude de potentiel de corridors de covoiturage,
  - du pilotage d'une étude-diagnostic sur les équipements sportifs structurants de Creuse
  
- **Son ancrage dans le paysage de l'ingénierie départementale** au service des acteurs institutionnels du territoire au travers :
  - de la progression du nombre de communes bénéficiaires de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de l'action de l'équipe mutualisée des chefs de projets "Petites villes de demain",
  - de la mise en place d'espaces de communication dédiés.

**Ainsi, le modèle de fonctionnement mutualisé et partenarial, proposé par l'Agence s'affirme, dans un contexte de rationalisation des dépenses, comme une réponse durable et adaptable aux attentes réelles des territoires en matière d'appui en ingénierie opérationnelle.**

## B - Fonctionnement des instances

### Assemblée générale

Ordinaire :

Date de la séance	Objet	Lieu
29 juin	Rapport d'activité 2022 et présentation du Budget primitif 2023	Guéret
30 novembre	Election d'un administrateur et perspectives pour 2024	Guéret

Extraordinaire : Néant

### Conseil d'administration

Date de la séance	Objet	Lieu
16 mars	Débat d'Orientation Budgétaire, organisation du service "Petites villes de demain", offre de service "Restauration scolaire"	Guéret
13 avril	Session budgétaire, partenariats, Projet alimentaire territorial	Guéret
20 juin	Rapport d'activité 2022	Consultation écrite

(suite)		
Date de la séance	Objet	Lieu
19 octobre	Décision modificative n°1, autorisation donnée au comptable public, mutualisation des achats de télécommunications, partenariat, actions de communication, assistance à maîtrise d'ouvrage au profit du Département, organisation des services "Infrastructures et usages numériques" maîtrise d'ouvrage "diagnostic des équipements sportifs de la Creuse"	Guéret
16 novembre	Occupation des locaux, partenariat	Guéret

## **C - Adhésions – Retraits**

Au 31 décembre l'Agence comptait **111 membres**. 9 communes et 2 EPCI ont adhéré en 2023. Aucun membre ne s'est retiré durant l'année.

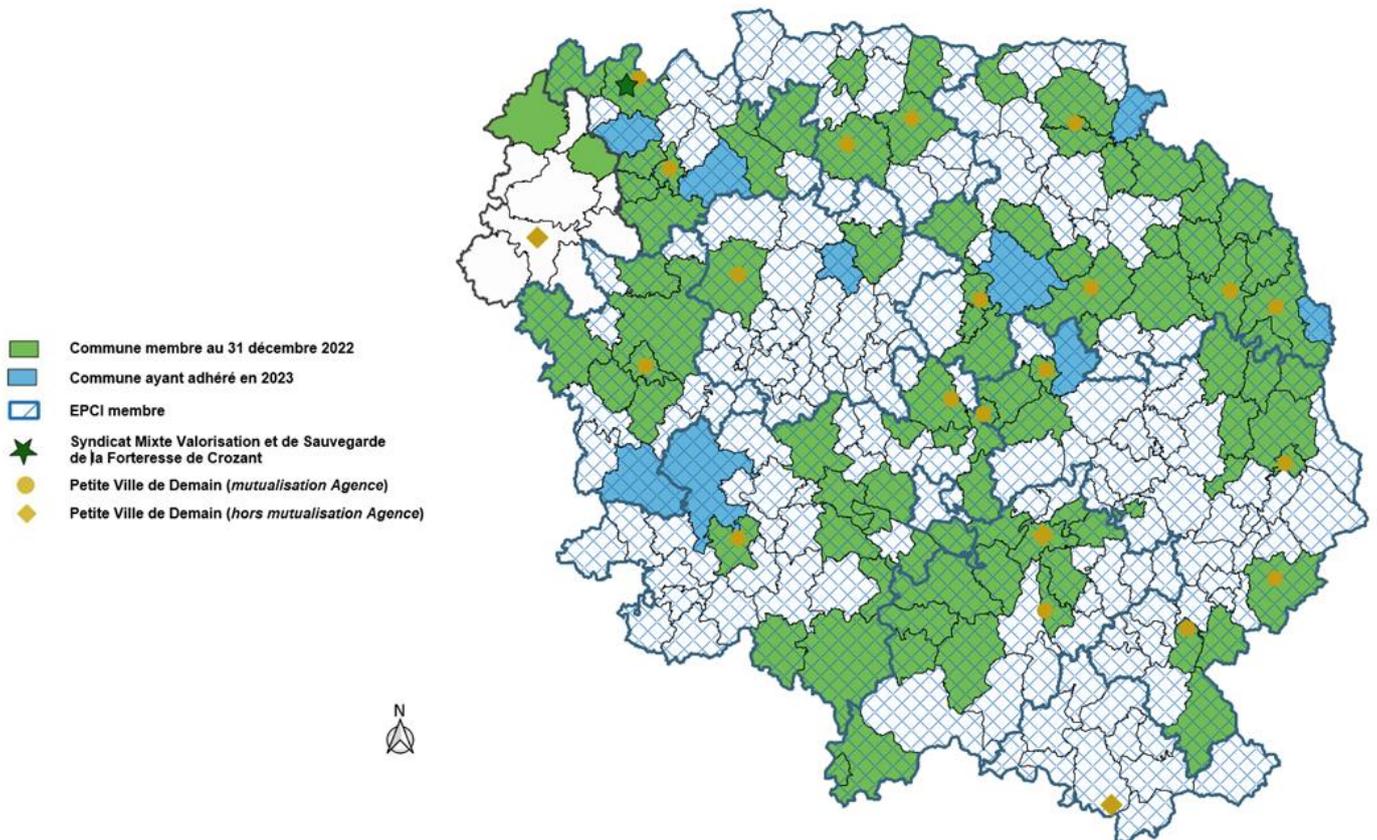
A cette date, la liste des membres était la suivante :

### **Adhésion en 2023**

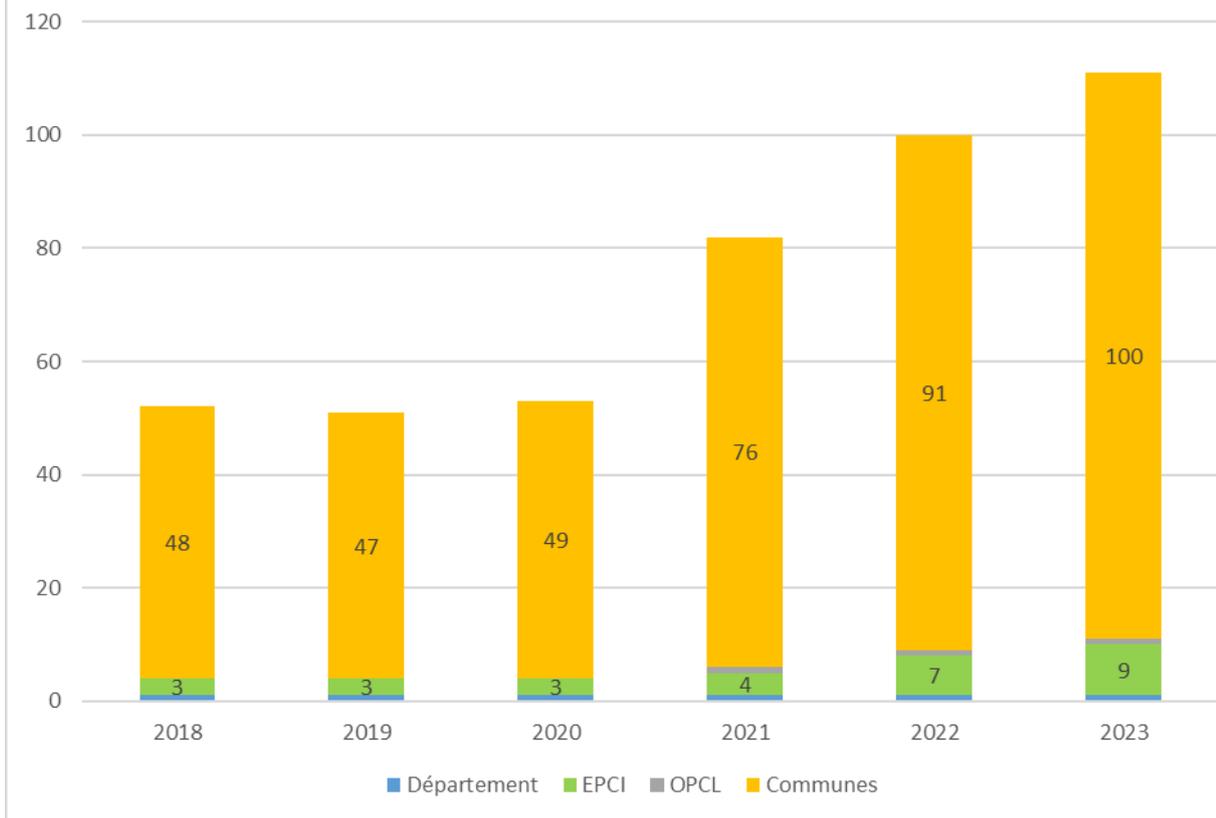
Commune	AHUN	Commune	FAUX LA MONTAGNE
Commune	ARFEUILLE CHATAIN	Commune	FELLETIN
Commune	ARS	Commune	FLAYAT
Commune	AUBUSSON	Commune	FONTANIERES
Commune	AUGE	Commune	FURSAC
Commune	AUZANCES	Commune	GENOUILLAC
Commune	AZERABLES	Commune	GLENIC
Commune	BANIZE	Commune	GOUZON
Commune	BASVILLE	Commune	LE GRAND BOURG
Commune	BELLEGARDE EN MARCHE	Commune	ISSOUDUN-LETRIEUX
Commune	BENEVENT L'ABBAYE	Commune	JARNAGES
Commune	BLESSAC	Commune	LADAPEYRE
Commune	BONNAT	Commune	LAFAT
Commune	BOURGANEUF	Commune	LAVAUFRANCHE
Commune	BOUSSAC	Commune	LAVAVEIX LES MINES
Commune	BOUSSAC BOURG	Commune	LEPAUD
Commune	BUDELIERE	Commune	LEYRAT
Commune	BUSSIERE NOUVELLE	Commune	LUSSAT
Commune	LA CELLE DUNOISE	Commune	MARSAC
Commune	LA CELLE SOUS GOUZON	Commune	MERINCHAL
Commune	LA CELLETTE	Commune	LE MONTEIL AU VICOMTE
Commune	CHAMBERAUD	Commune	MORTROUX
Commune	CHAMBON SAINTE CROIX	Commune	MOURIoux-VIEILLEVILLE
Commune	CHAMBON SUR VOUEIZE	Commune	MOUTIER ROZEILLE
Commune	CHAMBONCHARD	Commune	NAILLAT
Commune	CHATELUS LE MARCHEIX	Commune	LA NOUAILLE
Commune	CHENERAILLES	Commune	NOUHANT
Commune	CHENIERS	Commune	NOUZERINES
Commune	COLONDANNES	Commune	PARSAC-RIMONDEIX
Commune	CRESSAT	Commune	PIERREFITTE
Commune	CROCQ	Commune	LA POUGE
Commune	CROZANT	Commune	RETERRE
Commune	DOMEYROT	Commune	ROUGNAT
Commune	DUN LE PALESTEL	Commune	ROYERE DE VASSIVIERE
Commune	EVAUX LES BAINS	Commune	SAINT ALPINIEN

(Suite)			
Commune	SAINT AMAND	Commune	SANNAT
Commune	SAINT CHABRAIS	Commune	SARDENT
Commune	SAINT DIZIER-MASBARAUD	Commune	SOUMANS
Commune	SAINT FIEL	Commune	SOUS PARSAT
Commune	SAINT GEORGES LA POUGE	Commune	VALLIERE
Commune	SAINT GERMAIN BEAUPRE	Commune	VIDAILLAT
Commune	SAINT HILAIRE LE CHATEAU	Commune	VIERSAT
Commune	SAINT JULIEN LA GENETE	Commune	VIGEVILLE
Commune	SAINT LOUP	Commune	LA VILLEDIEU
Commune	SAINT MARC A FRONGIER	Communauté d'Agglomération	GRAND GUERET
Commune	SAINT MARC A LOUBAUD	Communauté de Communes	PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE
Commune	SAINT MARTIAL LE MONT	Communauté de Communes	MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE
Commune	SAINT MARTIN CHÂTEAU	Communauté de Communes	CREUSE CONFLUENCE
Commune	SAINT MICHEL DE VEISSE	Communauté de Communes	CREUSE GRAND SUD
Commune	SAINT PARDOUX LES CARDS	Communauté de Communes	PAYS DUNOIS
Commune	SAINT PRIEST LA PLAINE	Communauté de Communes	CREUSE SUD OUEST
Commune	SAINT SEBASTIEN	Communauté de Communes	BENEVENT GRAND BOURG
Commune	SAINT SILVAIN BAS LE ROC	Communauté de Communes	HAUTE CORREZE COMMUNAUTE
Commune	SAINT SULPICE LE DUNOIS	Syndicat mixte	SAUVEGARDE ET DE VALORISATION DE LA FORTERESSE DE CROZANT DE LA CREUSE
Commune	SAINT VAURY		
Commune	SAINT YRIEIX LA MONTAGNE	Département	
Commune	SAGNAT		

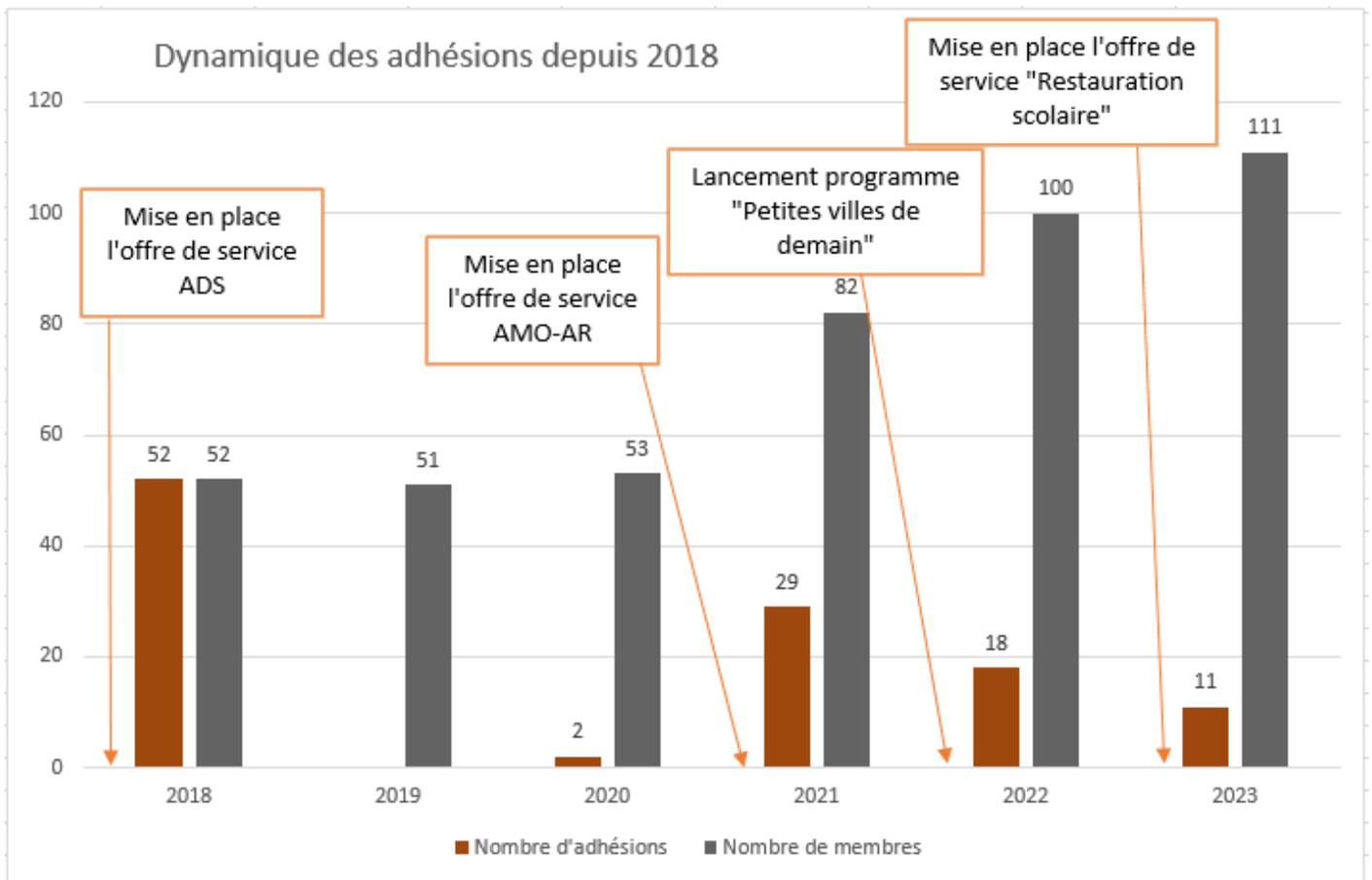
La répartition géographique des membres était la suivante :



## Répartition des membres par type de structure



## Dynamique des adhésions depuis 2018



La dynamique des adhésions à l'Agence est étroitement liée aux offres de service qu'elle déploie, ainsi :

- Le Centre d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme, qui n'est accessible qu'aux communes dotées d'un Plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, ou incluses dans un Plan Local d'urbanisme intercommunal, a accueilli la commune de Parsac-Rimondeix en 2023,
- Six communes (Chambonchard, Chatelus le Marcheix, Lafat, Leyrat, Saint Chabrais, Saint Dizier Masbaraud) ont souhaité bénéficier de l'assistance à maîtrise d'ouvrage "aménagement rural",
- L'assistance "Restauration scolaire" a été activée par les communes de Saint Sulpice le Dunois et Saint Fiel.

D'autre part, la Communauté de communes Haute Corrèze Communauté et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ont, en adhérant à l'Agence, décidé de soutenir financièrement la mission d'animation du Projet alimentaire territorial pour la Creuse. Elles ont rejoint les sept autres établissements publics de coopération intercommunale membres.

## **D - Création/adaptation d'offres de service**

En mars 2023, une nouvelle offre de service « Assistance restauration scolaire" a été créée à l'intention des communes disposant d'un service de restauration scolaire (détails ci-après en page 16).

## **E - Activation par les membres des offres de service proposées par l'Agence**

Au 31 décembre :

Offre de service	Nombre de communes	Nombre d'EPCI	Nombre d'OPCL (**)
Application du droit des sols	50 (0)	/	/
Assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement rural	63 (+18)	2 (+1)	1 (0)
Petites villes de demain	19 (0)	/	/
Assistance "Restauration scolaire"	1	/	0

(+x) : Evolution 2022/2023

(\*\*) : Organisme public de coopération locale autre qu'EPCI

Nombre de membres activant :	
1 offre de service	79 (+8)
2 offres de service	24(+6)
3 offres de service	5 (+2)
4 offres de service	0

(+x) : Evolution 2022/2023

## F - Ressources humaines

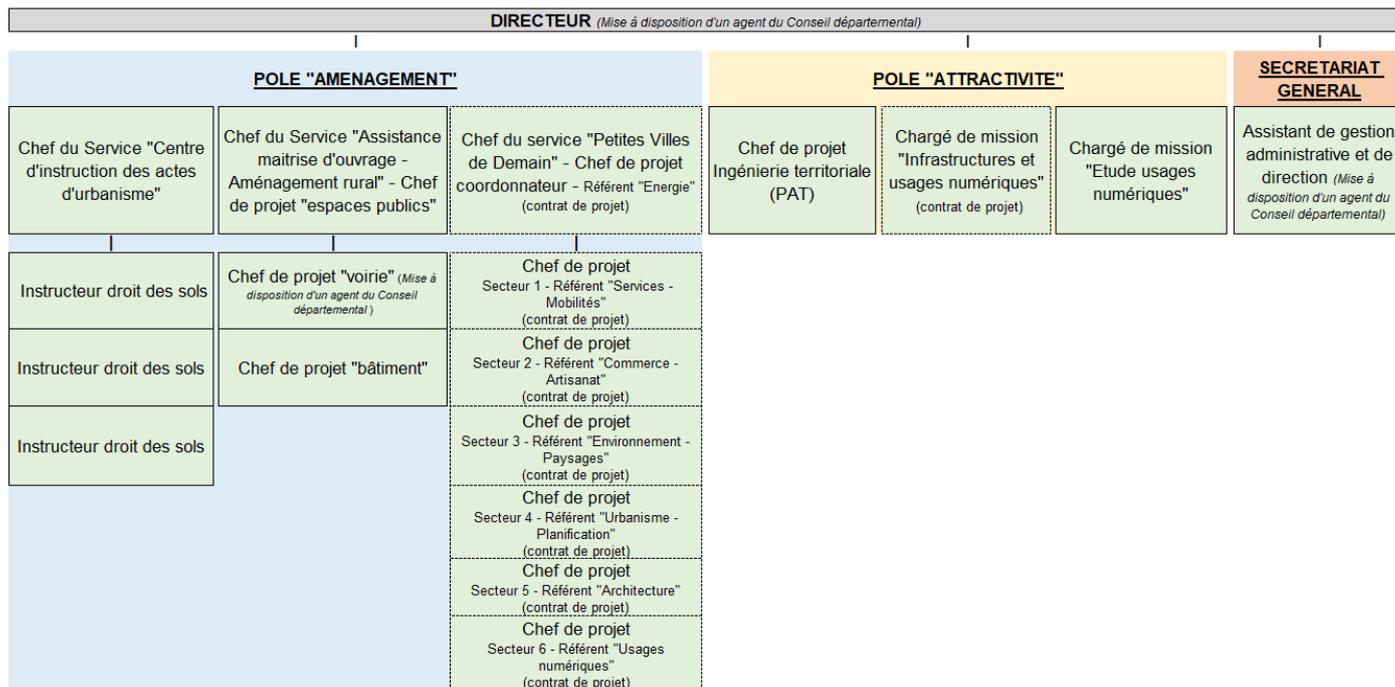
### 1 - Organigramme

L'évolution de l'organigramme de l'Agence a porté en 2023 sur deux domaines d'intervention.

D'une part, l'adaptation de l'organisation du service "Petites villes de demain" au terme de laquelle un poste de chef de service – chef de projet coordinateur a été créé. Cette modification, mise en œuvre en mars, a été réalisée à effectifs constants.

D'autre part, dans la perspective éventuelle de la mise en place d'un accompagnement spécifique des territoires dans le domaine des usages du numérique, un poste de chargé de mission a été créé au sein du pôle "Attractivité". Celui-ci n'a pas été pourvu depuis.

#### ORGANISATION DES SERVICES au 31/12/2023



### 2 - Effectifs

Les effectifs de l'Agence au 31 décembre comptaient, comme en 2022, de 17 agents, répartis comme suit :

SERVICE	DIRECTION	SAF	CIM	PAT	AMO-AR		PVD	ETUDE USAGES NUMERIQUES	TOTAL	
					CD	AAA			CD	AAA
Employeur d'origine	CD 23	CD 23	AAA 23	AAA 23	CD 23	AAA 23	AAA 23	AAA 23	CD 23	AAA 23
Nombre d'agents	1	1	4	1	1	1	7	1	3	14

Les effectifs étaient composés de 9 femmes et 8 hommes. L'âge moyen des équipes était de 41ans,

Les effectifs ont connu une variation en cours d'année, du fait du renouvellement partiel de l'équipe de chefs de projet "Petites villes de demain" durant le premier trimestre (4 départs/4 arrivées) et d'un départ dans le service AMO-AR.

## **G - Partenariat avec le Conseil départemental de la Creuse**

Depuis sa création en 2018, l'Agence bénéficie de l'appui du Conseil départemental de la Creuse au travers des moyens humains et matériels que celui-ci met à sa disposition pour lui permettre d'assurer ses missions au service de l'ensemble de ses membres.

Les modalités de ce soutien départemental avaient été fixées dans une convention de partenariat signée le 26 décembre 2018 et amendée, au fil des années, afin de tenir compte de l'évolution, tant des missions de l'Agence, que du contexte réglementaire dans lequel elle les exerce.

Après cinq années, il a paru opportun de procéder à un toilettage complet de cette convention afin de repartir sur de nouvelles bases quinquennales.

### Rappel des domaines couverts par le partenariat :

- Ressources humaines :
  - Mise à disposition de personnels (3 agents),
  - Missions de type "support" (Règlement général de protection des données, instructions des prestations sociales)
  - Mise à disposition des outils numériques de gestion des ressources humaines
- Finances :
  - Missions de type "support" (assistance à l'élaboration du budget)
  - Mise à disposition des outils numériques de gestion financière
- Communication et système d'information
  - Missions de type "support technique et ingénierie"
  - Mise à disposition des outils bureautiques, de téléphonie, de reprographie, et de communication
- Administration générale
  - Mission de type "support" (assistance juridique, gestion du courrier)
- Locaux – véhicules
  - Mise à disposition des locaux du 11 rue Victor Hugo à Guéret,
  - Accès aux véhicules du Département pour les personnels de l'Agence dans le cadre de leurs missions,

Les conditions financières du partenariat sont variables selon des domaines. Certaines prestations sont, effet, consenties à titre gracieux et d'autres donnent lieu à remboursement par l'Agence.

Sur l'année 2023, les moyens mis en œuvre à titre gracieux par le Conseil départemental de la Creuse dans le cadre du partenariat avec l'Agence ont représenté l'équivalent de 168 000 €.

## II - ACTIVITE DES SERVICES

### A - Secrétariat général



#### Faits marquants en 2023 :

- La gestion des payes des personnels de l'Agence, qui jusqu'alors était assurée par les services du Conseil départemental de la Creuse dans le cadre du partenariat, a été confiée au secrétariat général de l'Agence.

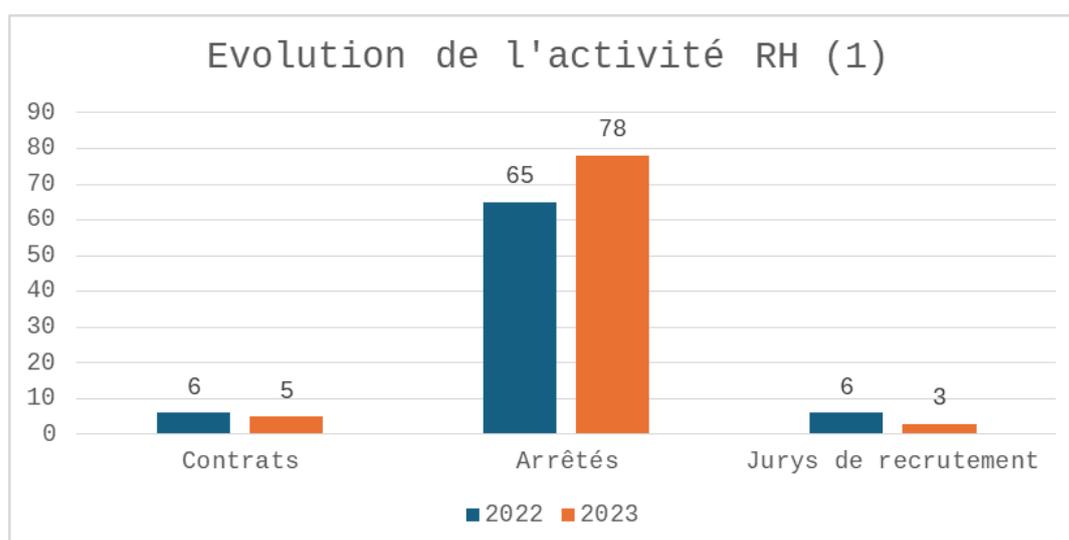
- Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57

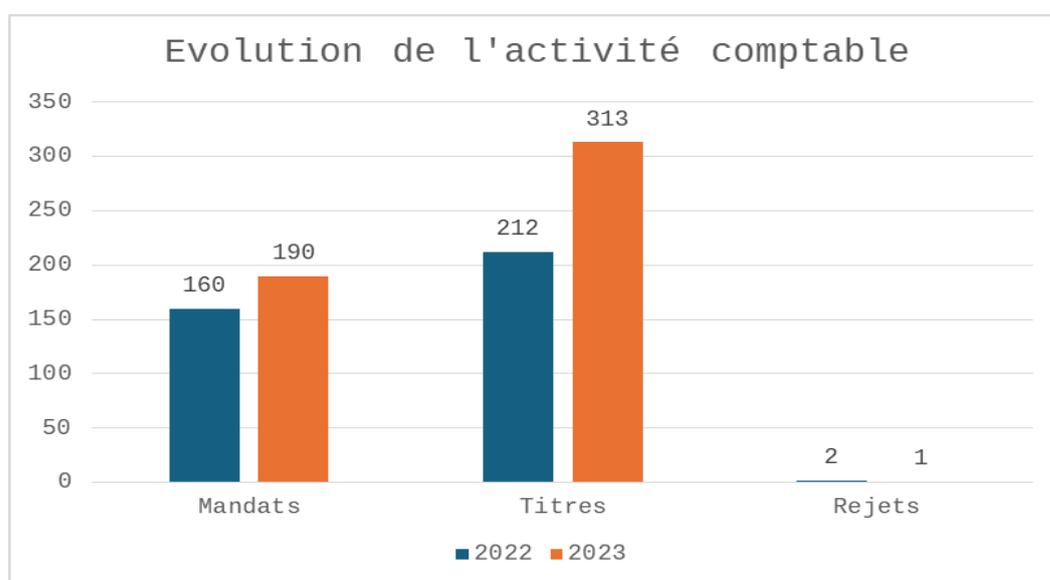
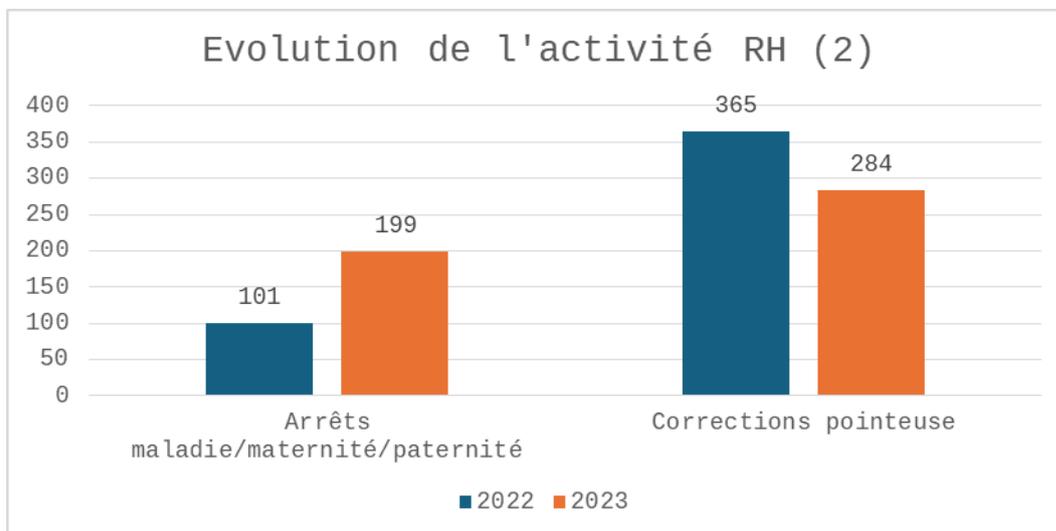
#### 1 - Composition au 31 décembre

- 1 assistante de gestion administrative et financière (1 ETP)

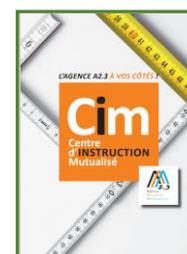
#### 2 - Activité en 2023

- Support administratif et financier de la direction,
- Suivi des payes, des recrutements, des carrières et de la gestion du temps de travail pour 14 agents (5 contrats et 78 arrêtés signés, 199 jours d'absence pour maladie ou Maternité/paternité, 284 mesures de correction de pointeuse, organisation de 3 jurys de recrutement),
- Suivi de la gestion comptable et financière de l'Agence : 190 mandats et 313 titres émis, 1 rejet,
- Gestion de l'intendance, des relations avec les services-support du Conseil départemental, organisation des commandes de fournitures, préparation des contrats avec les prestataires.





## **B - Centre d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme**



Date de création de l'offre de service : juillet 2018.

Contenu de l'offre de service :

Les communes peuvent, moyennant une tarification adaptée, bénéficier de l'apport d'un service technique mutualisé pour assurer l'instruction des demandes présentées au titre de l'application du droit des sols.

### 1 – Composition au 31 décembre

- 1 cheffe de service + 3 agents instructeurs (4 ETP)

### 2 – Nombre de communes bénéficiaires du service en 2023

➤ **50 (\*)** – Evolution 2022/2023 : 0

(\*) : La commune de Parsac-Rimondeix a adhéré à l'Agence en 2023, cependant, le centre d'instruction mutualisé n'a assuré l'instruction des demandes pour cette commune qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

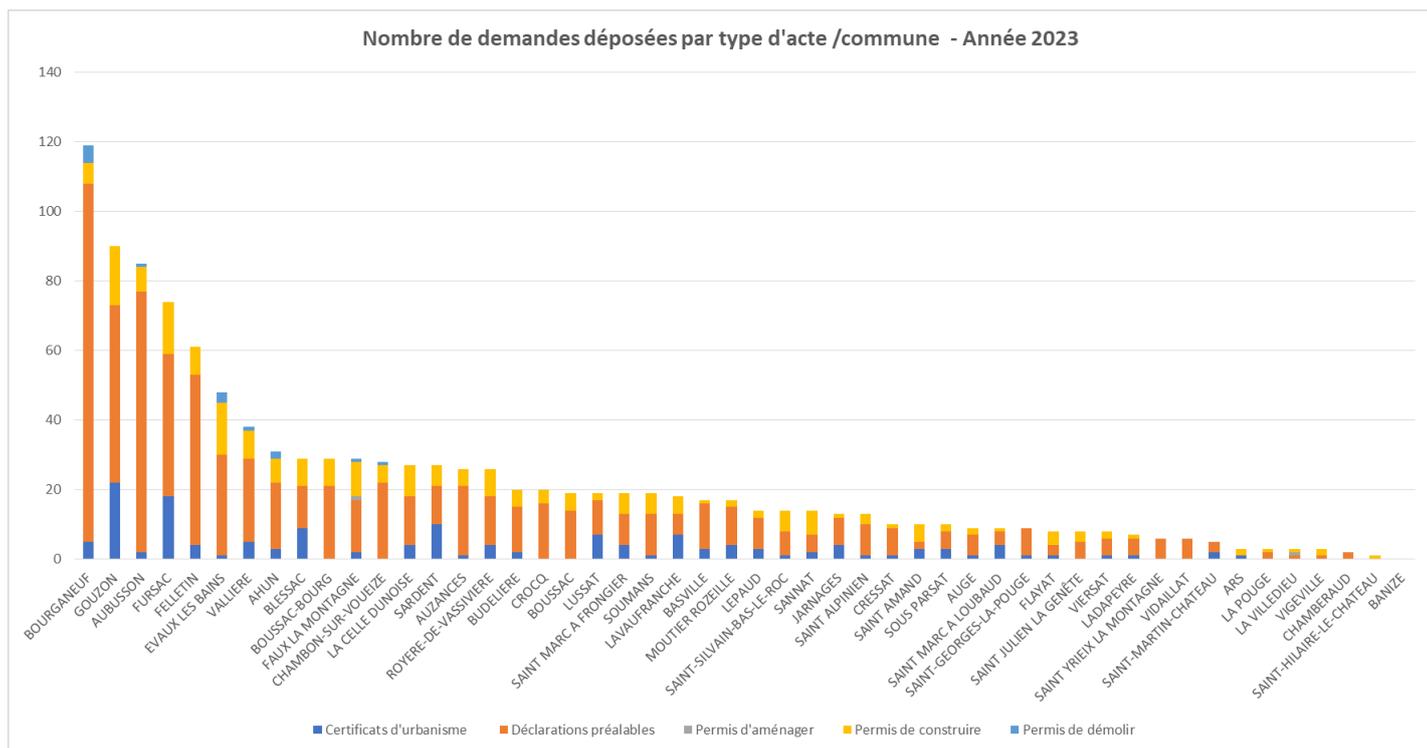
### 3 – Activité en 2023

- Instruction des Certificats d'urbanisme opérationnels (CUB), Permis de construire (PC), Déclaration préalables (DP), Permis de démolir (PD), Permis d'aménager (PA),
- Conseils aux communes et aux demandeurs,
- Formation des personnels des communes (une session en mars, une session en septembre) au total 14 personnes formées. 12 communes concernées : Ahun, Ars, Aubusson, Auge, Boussac Bourg, La Celle Dunoise, Chambon sur Voueize, Cressat, Crocq, Flayat, Fursac, Ladapeyre.

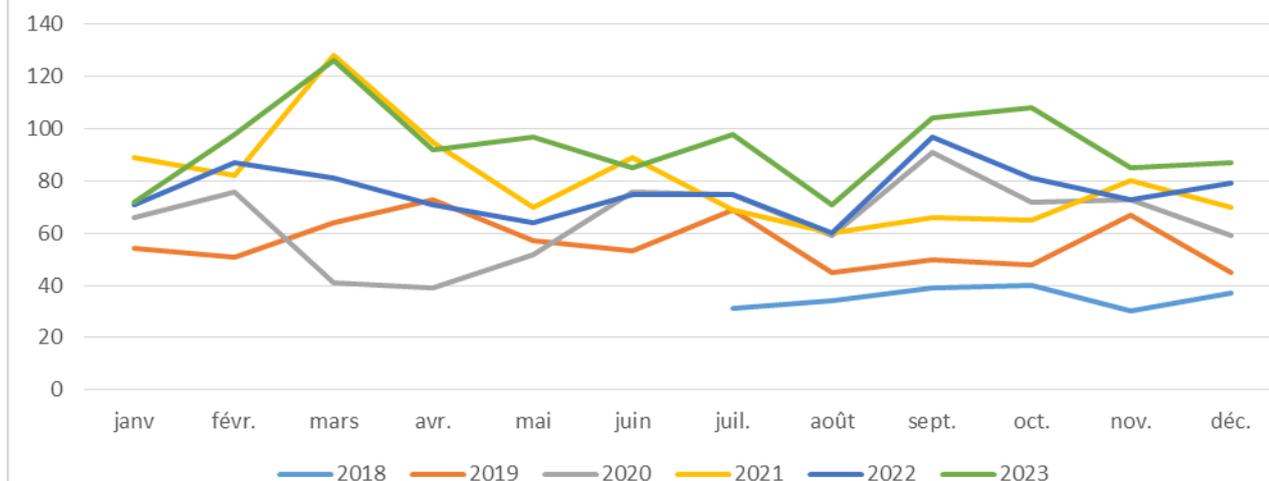
Nombre total de **dossiers déposés** : **1 123** (+23% par rapport à l'année 2022). L'augmentation sensible du volume d'activité peut trouver son origine dans plusieurs causes :

- L'instruction sur une année complète des dossiers déposés sur la commune de Fursac. Celle-ci avait activé l'offre de service en cours d'année 2022,
- La traduction concrète des campagnes d'information organisées par le service auprès des communes quant au respect de la règle du dépôt de la totalité des dossiers de demande qu'elles reçoivent,
- La poursuite de la progression du nombre de demandes de déclarations de travaux (66% des demandes), dans un contexte où le nombre de demandes de permis de construire reste stable.

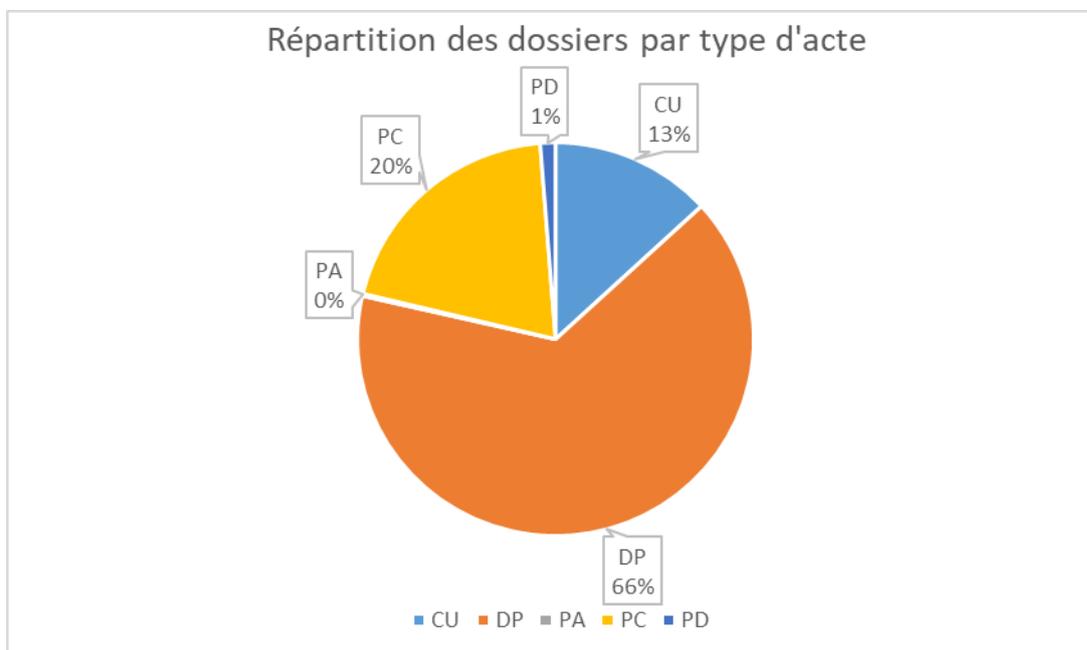
#### Synthèse quantitative



## Répartition mensuelle du nombre de dossiers déposés Années 2018 à 2023



## Répartition des dossiers par type d'acte



## Dématérialisation de l'instruction



La mise en place effective de la plateforme numérique a eu lieu en avril 2022. L'année 2023 a constitué la première année "test" quant à l'utilisation de cet outil dématérialisé.

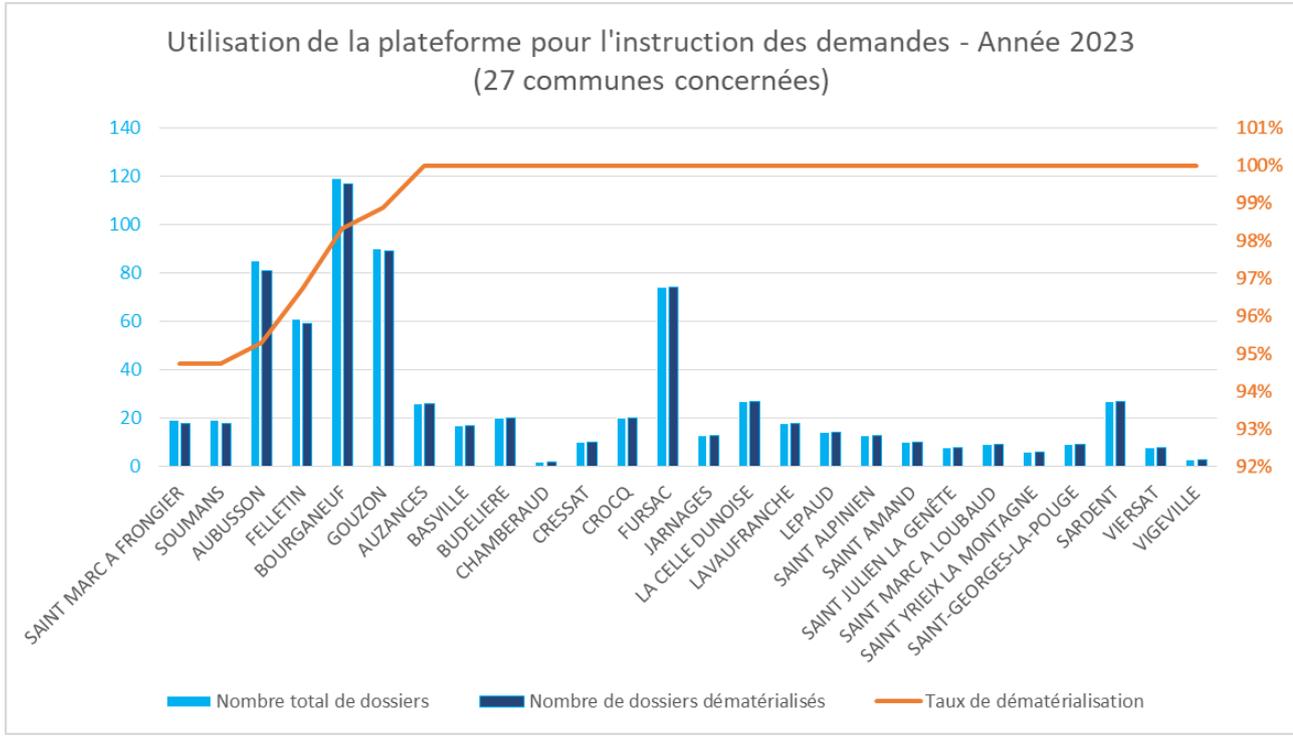
Parmi les dossiers instruits sur la plateforme en ligne, il convient de distinguer ceux déposés par les demandeurs eux-mêmes, de ceux qui, déposés sous format papier dans les mairies, sont scannés par les secrétariats de ces dernières afin d'en permettre l'instruction sous une forme dématérialisée.

- **727** dossiers ont fait l'objet d'une instruction dématérialisée, soit **64,7%** de l'ensemble des demandes. (cf. *graphique 1 ci-après*), parmi ceux-ci **91**, soit **8,10%**, avaient été déposés sur la plateforme par les demandeurs (cf. *graphique 2 ci-après*).

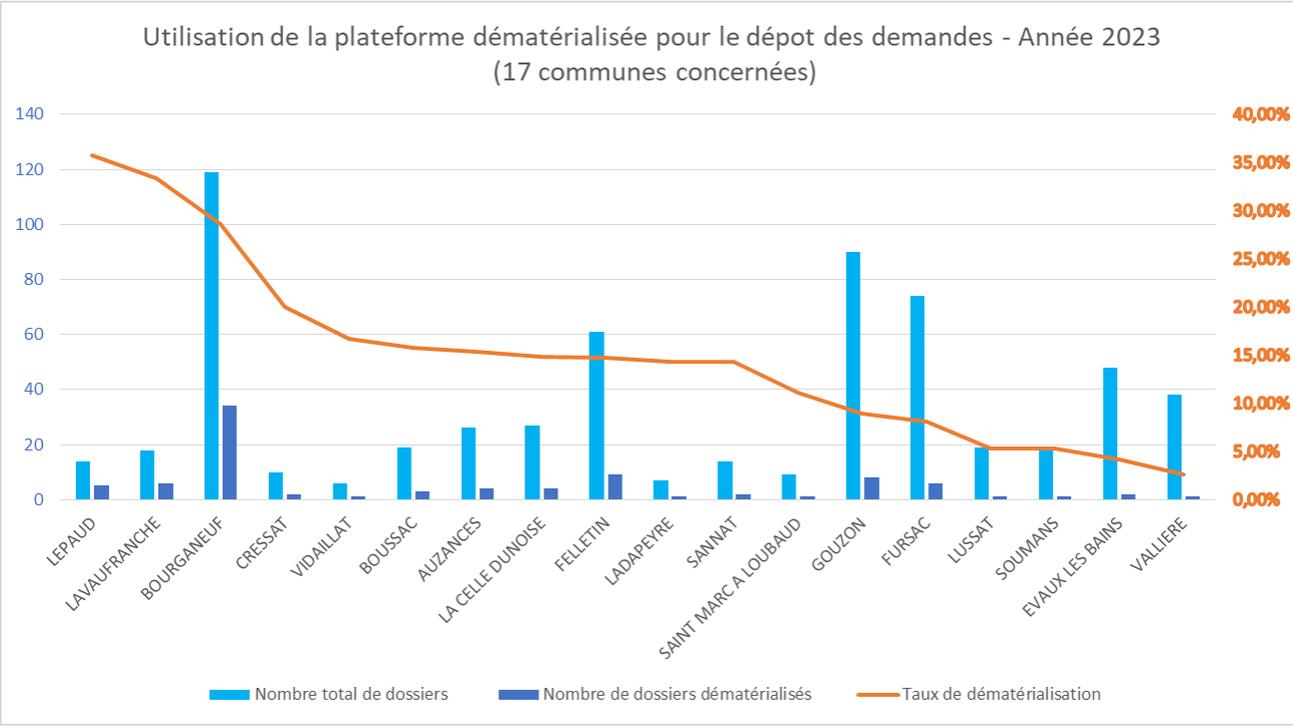
Si le niveau d'utilisation de la plateforme en ligne est très encourageant pour une première année, il convient de noter que la dématérialisation n'a concerné qu'un peu plus d'une commune sur deux et qu'il s'agit principalement de celles pour lesquelles le volume annuel de dossiers se situe parmi

les plus importants. Ainsi, pour 27 communes, le taux de dématérialisation se situe entre 95% et 100%, signe que celles qui y ont recours en ont mesuré rapidement les avantages. En effet, la dématérialisation réduit sensiblement les risques de perte de dossier et supprime tous les frais d'envoi postal de plis souvent volumineux.

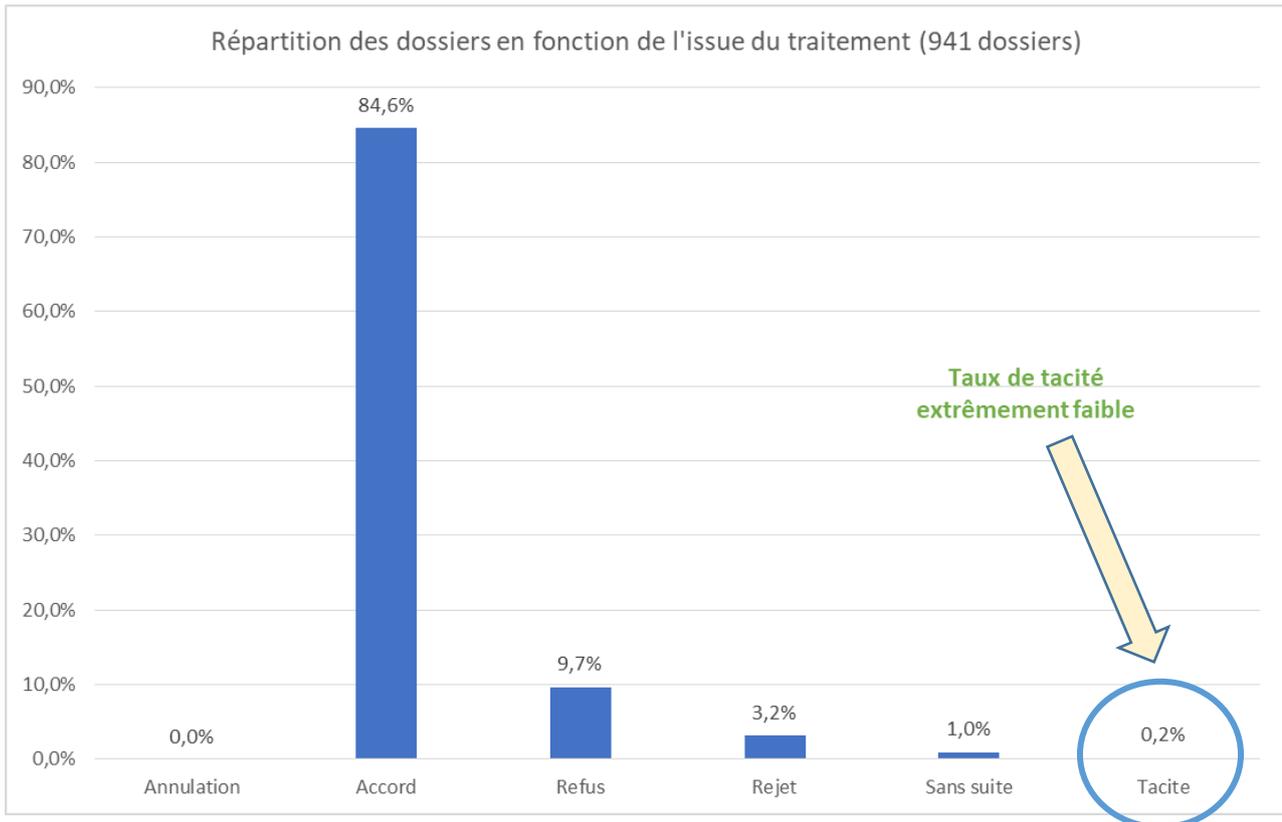
1 – Utilisation de la plateforme en ligne



2 - Utilisation de la plateforme à l'initiative des demandeurs (dépôts en ligne)



## Synthèse qualitative



### Délai de traitement des dossiers

<i>Pour mémoire : Délai maximum légal en jours</i>	30	60	90	120	150
--	----	----	----	-----	-----

#### Délai moyen de traitement en jours

<b>Certificats d'urbanisme</b>		47			
<b>Déclarations préalables</b>	16	39			
<b>Permis d'aménager</b>			27 (*)		
<b>Permis de construire</b>		41	51	80	111
<b>Permis de démolir</b>		28	33		

Dans tous les cas de figure, les délais d'instruction se situent bien en deçà des maximums prévus par la réglementation. L'augmentation des délais de traitement sur certains types de demandes complexes a été parfois la conséquence de difficultés rencontrées durant l'année 2023 par les services de l'Etat pour fournir un avis dans le délai imparti.

(\*) : Chiffre non significatif (un seul dossier, annulé en cours d'instruction).

## C - Projet Alimentaire Territorial pour la Creuse



### Fait marquant en 2023 :

→ Création d'une offre de service "Restauration scolaire" destinée à accompagner les communes dans leur démarche de valorisation de produits alimentaires locaux

#### 1- Composition au 31 décembre

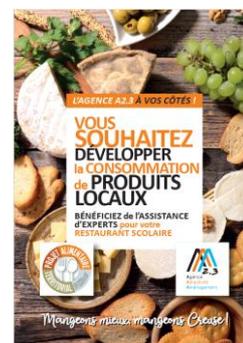
- 1 cheffe de projet (0,8 ETP). L'absence pour cause de maternité de la cheffe de projet a donné lieu au recrutement d'un chef de projet remplaçant sur les mois de février à août afin d'assurer la continuité du service.

#### 2- Activité en 2023

L'année 2023 a été marquée par :

➤ **La construction d'un partenariat financier pour les années 2023 et 2024 qui a permis d'assurer la poursuite de l'animation de la démarche.** Celui-ci, s'inscrit dans le prolongement des discussions menées avec partenaires du projet au cours de l'année 2022. Il repose sur une participation du Conseil départemental de la Creuse (40%), des cotisations de 9 EPCI (Agglomération du Grand Guéret, Bénévent-Grand Bourg, Creuse Confluence, Creuse Grand Sud, Creuse Sud Ouest, Haute Corrèze Communauté, Marche et Combraille en Aquitaine, Pays Dunois, Portes de la Creuse en Marche) (34%) et d'une subvention de l'Etat (23%).

➤ **La création d'une nouvelle offre au profit des membres.** Elle consiste en l'accompagnement des communes disposant d'un service de restauration scolaire et souhaitant développer la consommation de produits agricoles locaux par les convives. Elle est fondée sur 5 modules aux finalités complémentaires (1 - Diagnostic, 2 - Elaboration des menus et approvisionnements, 3 - Gestion administrative des achats, 4 - Sensibilisation des convives, 5 - Formation des équipes). L'animation de l'offre a débuté en septembre.



➤ **La mise en place de conventions de partenariat spécifiques avec :**

➤ Creuse Tourisme : Objet : Actualisation annuelle des bases de données de la plateforme "Mangeons Creuse" (mai)

➤ La Chambre départementale d'agriculture de la Creuse : Objet : intervention dans le cadre du module "formation des équipes de restauration" de l'offre de service proposée par l'Agence (mai)

➤ Le Conseil départemental de la Creuse et le CPIE des Pays Creusois "l'Escurio" : Objet : Transfert de connaissances sur la diminution du gaspillage alimentaire (octobre)

- **L'activité de la plateforme numérique "Mangeons Creuse ».** Cet outil permet de fournir à tous les indications géolocalisées de fournisseurs de produits alimentaires locaux en Creuse.

Au 31 décembre, 270 fournisseurs étaient inscrits sur "Mangeons Creuse".

3 527 connexions ont été enregistrées sur l'année 2023. Il convient de noter qu'1/3 d'entre elles sont directement corrélées aux temps de communication qui ont été organisés durant l'année.

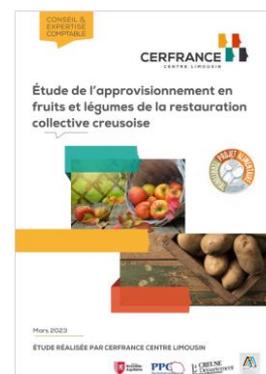


- Les premiers approvisionnements des acheteurs de la restauration scolaire, par les producteurs retenus dans le cadre du marché groupé "viande bovine" lancé en 2022 par le Groupement de commande alimentaire des EPLE de la Creuse (GAEC23).

- L'organisation des premières rencontres professionnelles des produits laitiers à Sardent en janvier. 100 participants.



- La remise de l'étude confiée au CER France, destinée à évaluer les besoins de la restauration collective en fruits et légumes. (juin)



- La réalisation par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt de Nouvelle-Aquitaine d'un film de présentation vidéo destinée à promouvoir le projet alimentaire territorial pour la Creuse – Accessible en ligne ici <https://www.aaa23.fr/Manger-local>.

## **D - Assistance à maîtrise d'ouvrage – Aménagement rural**



Date de création de l'offre de service : janvier 2021.

Contenu de l'offre de service :

Les communes, les EPCI et les OPCL membres, peuvent, moyennant une tarification adaptée, bénéficier de l'apport d'un service technique mutualisé dans les domaines de la voirie, des bâtiments et de l'aménagement d'espaces publics.

## 1 – Composition du service au 31 décembre

- 1 chef de projet/Chef de service (1 ETP)
- 1 chef de projet (Thématique « Bâtiments ») (poste vacant à compter du 01/11/2023)
- 1 chef de projet (Thématique « Voirie ») (*mis à disposition par le Conseil départemental de la Creuse – Absent durant l'année 2023*)

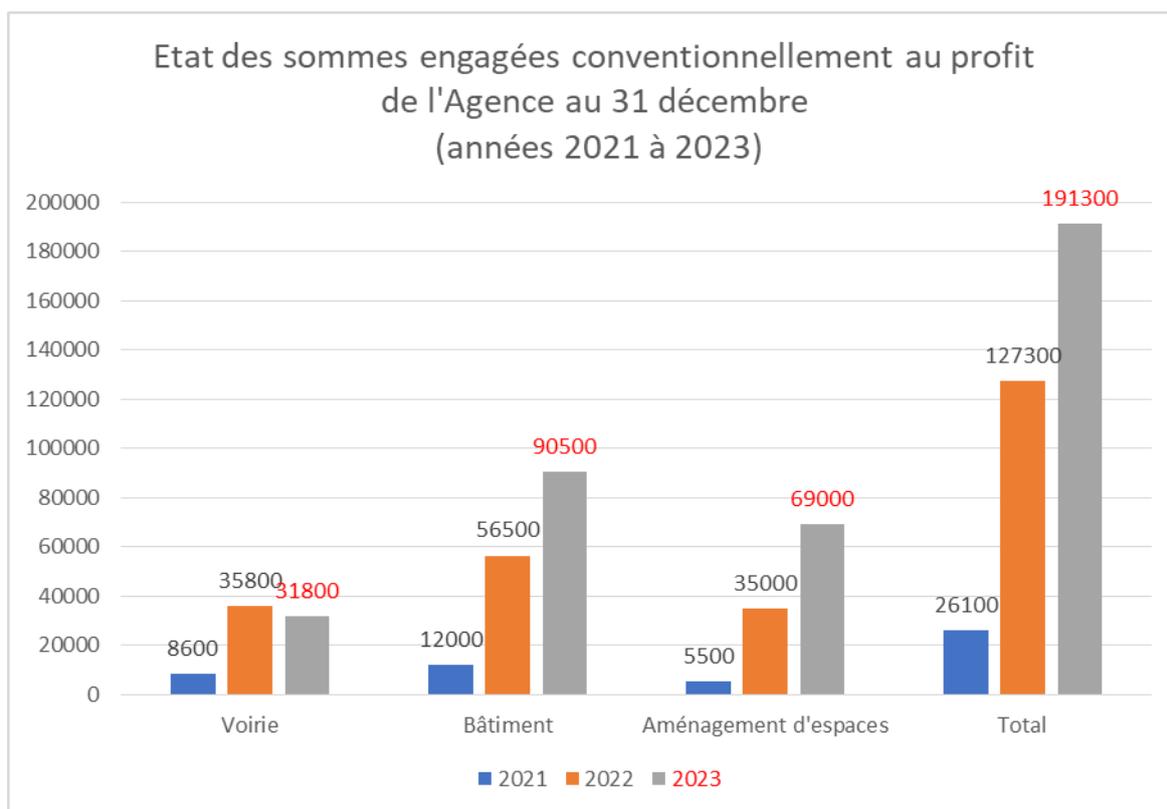
## 2 – Activité en 2023

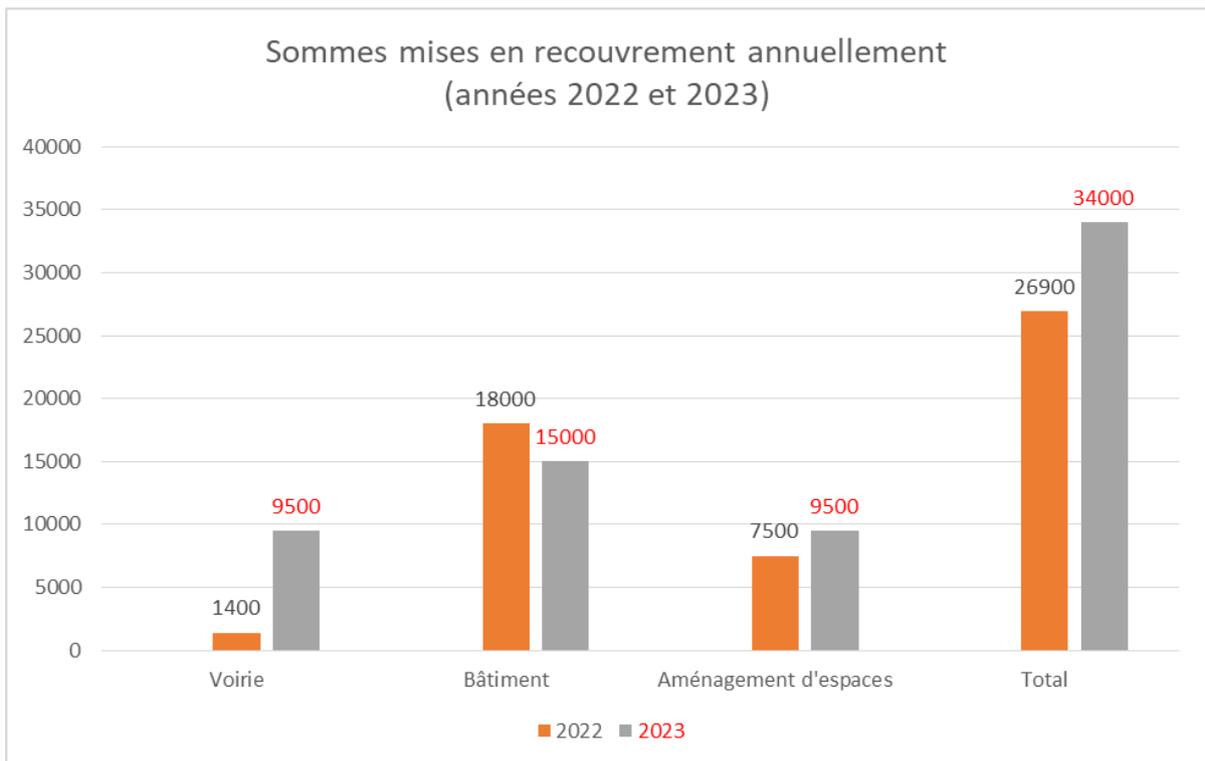
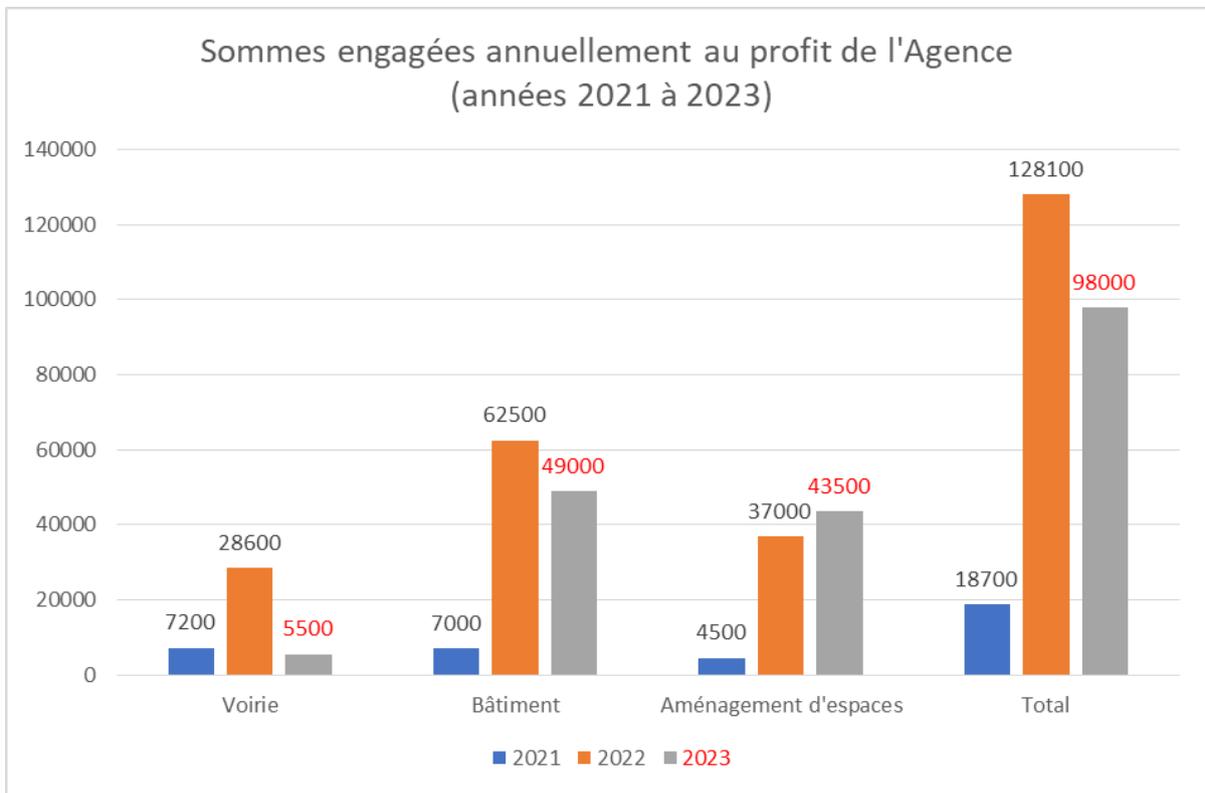
Malgré le départ d'un des chefs de projets en fin d'année, 2023 a été caractérisée par la montée en puissance de l'activité du service notamment sur les dossiers relevant de la thématique "bâtiment". D'autre part, l'offre d'accompagnement a été repensée à compter du 1<sup>er</sup> janvier afin de permettre aux membres bénéficiaires de l'activer selon des modalités assouplies et adaptables aux besoins.

L'accompagnement dans le domaine de la voirie n'a pu être totalement déployé en raison de l'absence du chef de projet dédié. Sur l'année, **26 conventions d'assistance ont été signées avec 23 communes**, 3 se rapportent à des projets de voirie, 12 à des projets bâtimentaires et 11 à des projets d'aménagement d'espaces publics.

Compte-tenu des 13 conventions soldées en cours d'année, 49 conventions étaient actives au 31 décembre. Elles représentaient un montant de recette prévisionnelles de 191 300€.

Le montant total des **prestations contractualisées par les membres auprès de l'Agence en 2023 s'est élevé à 98 000€**. Les prestations soldées, ont représenté 34 000 € de recettes.





Le service est, en outre, intervenu auprès de 8 membres dans le cadre d'une prestation comprise dans le coût de l'adhésion à l'Agence » (conseil ou analyse de trafic), celles-ci n'ont donné lieu à aucun conventionnement ultérieur.

## **E - Mission " Petites villes de demain "**



Date de création de l'offre de service : octobre 2021.

### Contenu de l'offre de service :

Une équipe de 7 chefs de projet mutualisée au sein de l'Agence est répartie sur le territoire pour accompagner 19 communes lauréates du programme national « Petites villes de demain » dans la préparation et la mise en œuvre de leur stratégie de redynamisation de centre-bourg.

### Faits marquants en 2023 :

- ➔ Renforcement de la proximité avec les territoires par l'organisation matérielle de l'accueil des chefs de projets dans les EPCI afin de préparer les conventions d'Opération de revitalisation de territoire en proximité avec leurs services respectifs.
- ➔ Renouvellement partiel de l'équipe de chefs de projets au printemps 2023

#### 1 – Composition de la mission au 31 décembre

- 6 chefs de projet (6 ETP)
- 1 coordonnateur (1 ETP) mission assurée par le Directeur (0,4 ETP)

Pour mémoire : Les coûts salariaux induits par la mise en place de l'équipe sont pris en charge par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (75%), le Département de la Creuse (12,5% pour 6 chefs de projet et 25% pour le poste de chef de projet coordonnateur) et les communes et EPCI concernés au travers de leur cotisation à l'Agence (12,5% sur 6 chefs de projet).

Les moyens matériels pour assurer le fonctionnement de l'équipe ont été organisés de la manière suivante :

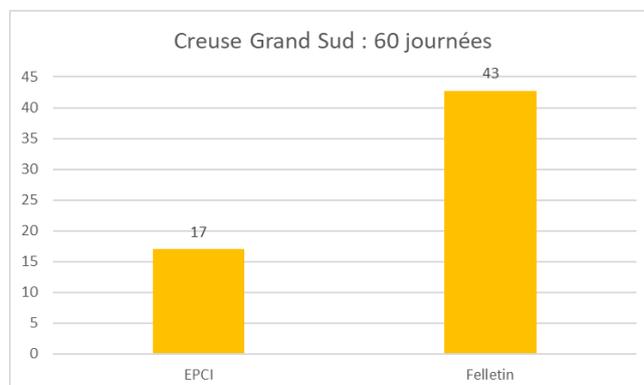
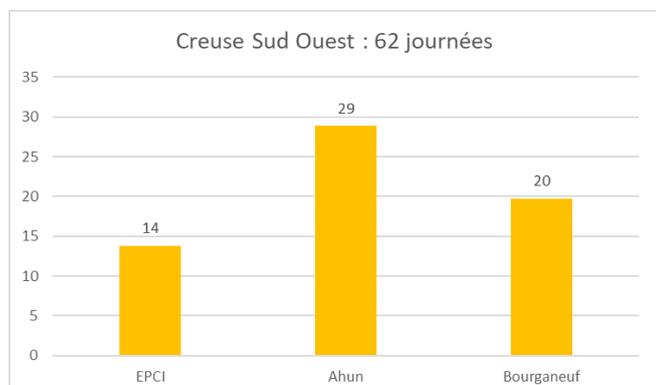
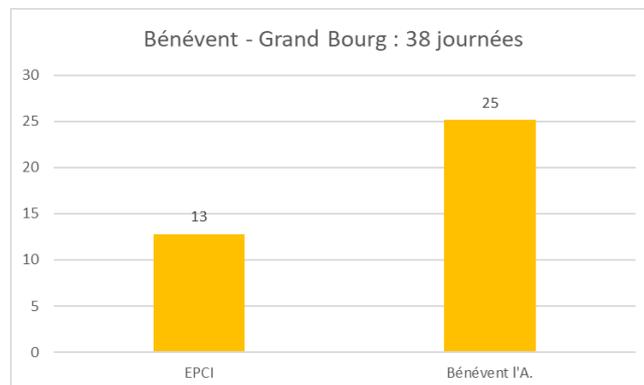
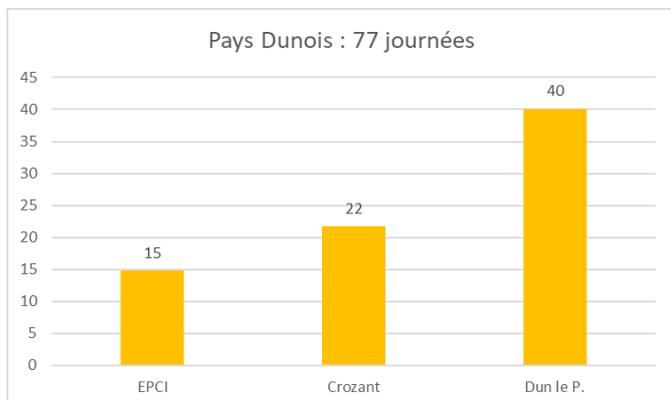
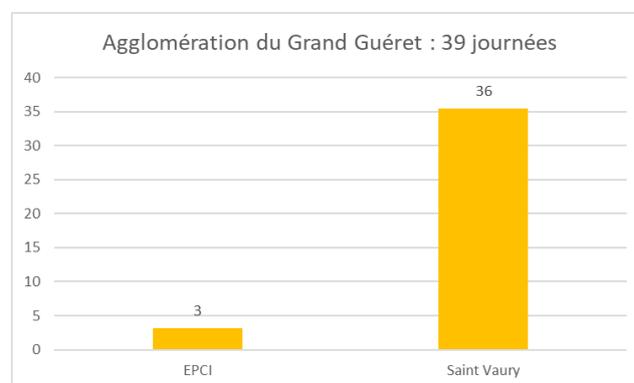
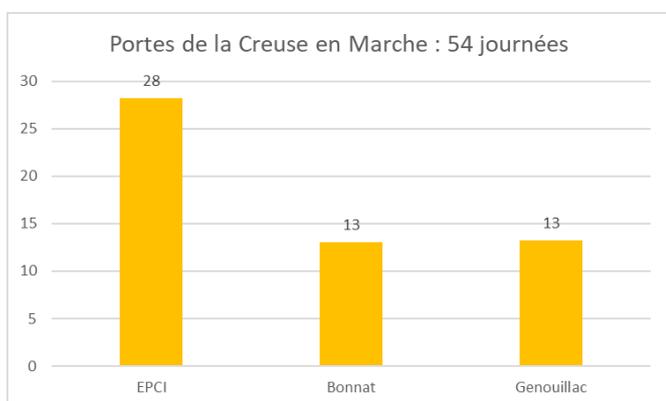
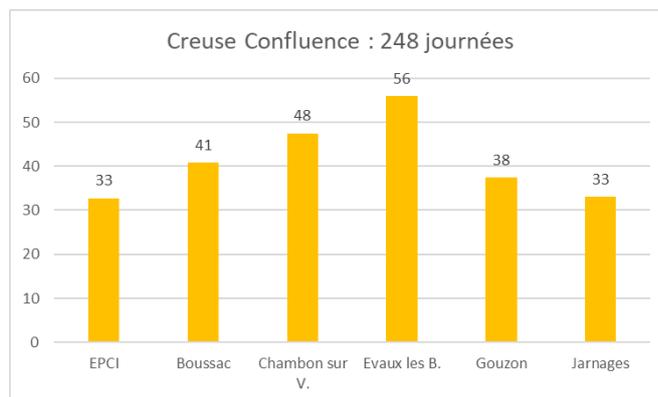
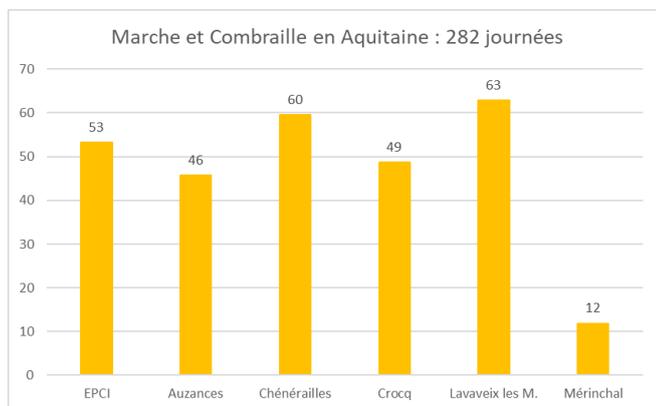
- Fourniture d'un poste de travail nomade par chef de projet (PC + téléphone portable) par l'Agence
- Fourniture à chaque chef de projet d'une station d'accueil fixe, par l'Agence
- Accès au parc de véhicules de service du Conseil départemental de la Creuse moyennant le remboursement à ce dernier des frais d'usage par l'Agence (5 460 kms effectués)
- Mise à disposition à titre gratuit par l'Etat de 2 véhicules. L'Agence a pris en charge les coûts du carburant et d'entretien (19 447 kms effectués)

#### 2 Activité en 2023

Un séminaire départemental a été organisé le 30 mars 2023 à Bénévent l'Abbaye. Ce temps a marqué le lancement d'une nouvelle étape du travail des chefs de projets auprès des communes et des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Celui-ci a abouti en fin d'année, à la remise de 7 conventions d'Opération de revitalisation de territoire aux EPCI concernés.

Les conventionnements d'animation avec les 19 communes lauréates du programme (Ahun, Auzances, Bénévent l'Abbaye, Bonnat, Bourgneuf, Boussac, Chambon sur Voueize, Chénérailles, Crocq, Crozant, Dun le Palestel, Evaux les Bains, Felletin, Genouillac, Gouzon, Jarnages, Lavaveix les Mines, Mérinchal, Saint Vaury), et les 8 EPCI concernés (Communautés de communes de Bénévent-Grand Bourg, Creuse Confluence, Creuse Grand Sud, Creuse Sud Ouest, Marche et Combraille en Aquitaine, du Pays Dunois, des Portes de la Creuse en Marche et de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret) ont été adaptés pour intégrer la nouvelle organisation de l'équipe de chefs de projet et les missions spécifiques qu'elle a accomplies au profit tant des communes lauréates, que des EPCI.

71% du temps de travail des chefs de projet, soit l'équivalent de **860 jours**, a été consacré à la préparation des Conventions d'opération de revitalisation de territoire et à la mise en œuvre des projets opérationnels des communes. Les temps de présence dans les communes ont représenté 30% de leur activité.



La mission d'accompagnement assurée par les chefs de projet auprès des communes a notamment permis :

- de lancer les réflexions sur un certain nombre de projets,
- de suivre l'avancement des projets (réunions préalables, comités de pilotage, comités techniques, rédaction de notes, cahiers des charges, rapports, courriers...),
- de mobiliser des financements pour les projets communaux.

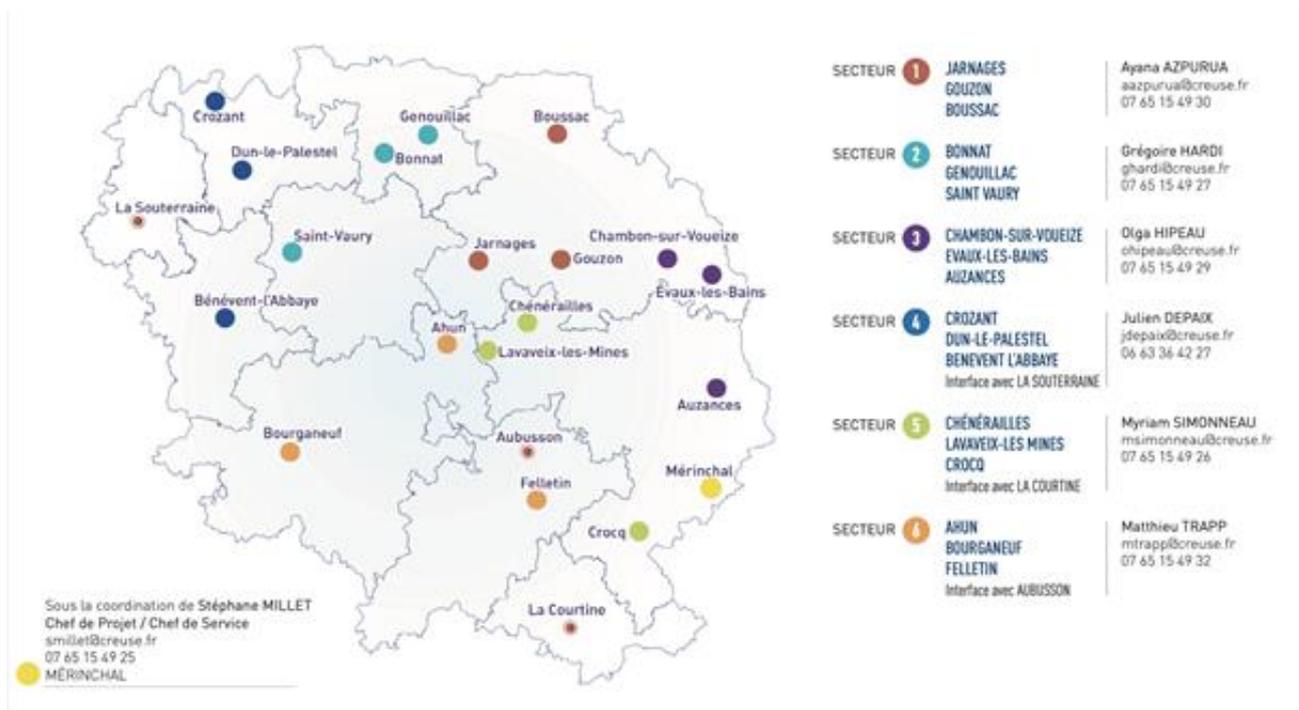
Le tableau ci-dessous en présente la répartition par territoire (EPCI) :

Activité des chefs de projet	TERRITOIRES (EPCI)							
	Creuse Confluence (5 communes)	Marche et Combraille en Aquitaine (5 communes)	Pays Dunois (2 communes)	Creuse Grand-Sud (*) (1 commune)	Creuse Sud-Ouest (*) (2 communes)	Grand Guéret (1 commune)	Portes de la Creuse en Marche (2 communes)	Bénévent Grand-Bourg (1 commune)
Dépôt de dossiers de demande de financement dans le cadre de l'enveloppe "Banque des territoires / Conseil départemental de la Creuse" (Nombre de dossiers)	5	0	0	0	0	0	1	2
Montant de subvention obtenu par les communes à ce titre	95 572 €	0	0	0	0	0 €	1 900 €	4 200 €
Opération de revitalisation de territoire - Rédaction de fiches-actions (Nombre de fiches)	121	40	35	6	11	(**)	8	17
Rédaction de cahiers des charges (Nombre)	4	1	0	0	0	0	0	0
Actions lancées en 2023 dans le cadre du programme (Nombre)	19	11	13	1	2	4	10	2
Animation de démarches participatives (Nombre)	3	3	0	0	1	0	1	0
Préparation, animation et suivi de réunions : Comités techniques (Nombre de réunions)	13	7	6	4	2	1	0	2
Préparation, animation et suivi de réunions : Comités de pilotage (Nombre de réunions)	2	2	2	2	3	(**)	2	2

(\*) : Chef de projet absent durant le dernier trimestre 2023

(\*\*) : EPCI doté d'une Opération de revitalisation de territoire - Avenant à intervenir en 2024

La plaquette de présentation de l'équipe a fait l'objet de mises à jour en 2023 au fur et à mesure des recrutements.



## F - Mission " Usages numériques "

### 1 – Composition de la mission au 31 décembre

- 1 chef de projet (1 ETP)

### 2 – Activité en 2023

En 2023, la mission a porté sur :

- le suivi de l'avancement de l'étude de définition des besoins des collectivités en matière d'usages du numérique en Creuse, dans la perspective de la mise en place ultérieure d'un schéma départemental des pratiques et usages numériques par le Conseil départemental,
- l'ouverture du site internet de l'Agence,
- la mise en place d'un partenariat avec le Conseil départemental de la Creuse afin de doter l'Agence d'un Délégué à la protection des données conformément aux exigences du règlement général de la protection des données.
- la préparation de la migration des espaces de travaux collaboratifs vers Office 365 en ligne.
- l'accompagnement ponctuel des personnels de l'Agence à l'utilisation des outils numériques partagés, notamment dans le cadre du déploiement de la suite Office 365 en ligne.

#### ➤ **Etude de définition des besoins des collectivités en matière d'usages du numérique :**

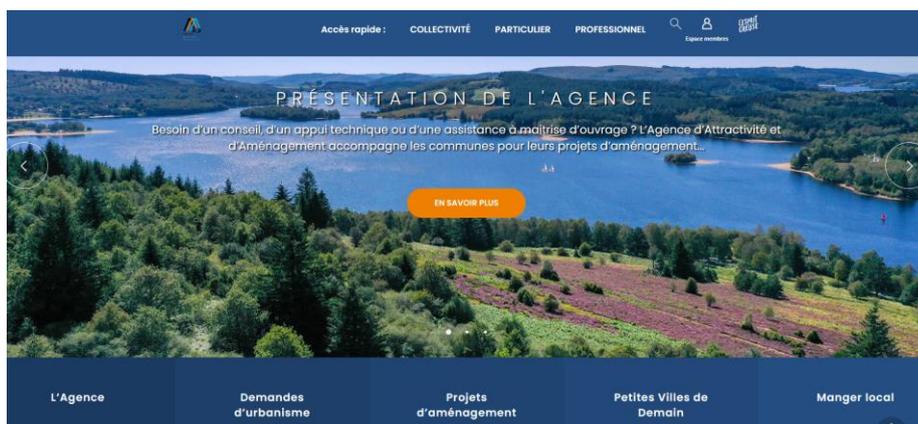
- une réunion du comité technique : 13 mars

- Deux réunions du comité de pilotage :

- 8 juin : présentation du diagnostic territorial réalisé par le prestataire (cabinet ON-X Sas) à partir d'une enquête et d'entretiens auprès des communes, EPCI et autres utilisateurs du secteur public (133 retours,). Ce comité de pilotage a été suivi d'un atelier de réflexion multi-acteurs dont les conclusions ont permis d'alimenter le travail du prestataire.

- 21 septembre : présentation des premières propositions d'actions par le prestataire.

#### ➤ **Ouverture du site internet de l'Agence : janvier**



La mission est réalisée en collaboration étroite avec les services experts en matière de numérique du Conseil départemental de la Creuse.

## **G - Mission " Préfiguration d'un ou plusieurs périmètres de SCoT "**



- 1 – Composition de la mission au 31 décembre
  - Mission assurée par le Directeur (0,1 ETP)

- 2 – Activité en 2023

En 2023, la mission a porté sur :

- - la participation aux réflexions lancées par la Région Nouvelle Aquitaine en vue de la rédaction du volet foncier du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) : 1 rencontre,
- - la participation aux travaux menés à ce titre dans le cadre de la Conférence régionale des SCoT : 2 rencontres.
- La mise en œuvre du marché **d'étude de préfiguration d'un ou plusieurs périmètres de SCoT** :  
Le Cabinet Auddicé Urbanisme (Agence de Clermont Ferrand) est chargé de conduire une étude destinée à fournir aux 9 EPCI creusois qui ne disposent pas de SCoT les éléments leur permettant de définir un ou plusieurs périmètres sur lesquels il serait pertinent d'en élaborer un.

- 4 comités techniques ont été organisés : les 22 février, 28 avril, 24 octobre et 24 novembre.

- Un comité de pilotage s'est tenu le 29 juin. Le prestataire a présenté à cette occasion les résultats du diagnostic du territoire qu'il a réalisé et caractérisé les enjeux appelés à figurer dans une démarche de SCoT.

Il est à noter que le prestataire s'est vu confier une mission de sensibilisation des élus des territoires sur les tenants et aboutissants d'un SCoT. Celle-ci été réalisé en collaboration étroite avec chaque EPCI, durant les mois de juin à septembre.

La mission est réalisée en collaboration étroite avec les services de l'Etat (Direction départementale des territoires) et ceux des EPCI concernés.

## **H - Diagnostic des équipements sportifs structurants de la Creuse**

Le Conseil d'administration a, le 19 octobre, accepté que l'Agence porte une étude visant à réaliser un diagnostic des équipements sportifs du département de la Creuse. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un schéma départemental en la matière. Prévue pour se dérouler sur 8 mois, la prestation a été confiée au Comité régional olympique et sportif de Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un marché public intervenu le 23 décembre.

Les dépenses correspondantes, estimées à 46 805€, bénéficient d'un soutien financier de l'Etat à concurrence de 80%.

## **I - Etude de potentiel de corridors de covoiturage**

Dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'Agence s'est vue confier par le Conseil départemental de la Creuse le soin de l'accompagner pour le suivi d'une prestation destinée à :

- évaluer la capacité de certains itinéraires creusois à constituer des axes de covoiturage "à la demande",
- qualifier, le cas échéant, les itinéraires susceptibles d'être retenus pour en faire les axes équipés à cette fin.

La réalisation de l'étude a été confiée au cabinet Ecov en janvier 2024. Elle est appelée à se dérouler sur 10 mois.

## J - Communication

Au-delà des actions de communication réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des missions ci-dessus, l'Agence a :

- Participé, au travers de la tenue d'un stand partagé avec le Conseil départemental de la Creuse, au **2<sup>ème</sup> Salon des Elus de la Creuse** organisé le 23 septembre par l'Association des maires et adjoints de la Creuse à Guéret.



- Diffusé un encart dans le **Guide 2023 des aides à l'investissement** édité par la **Fédération des travaux publics du Limousin**,



- Diffusé un encart (1/2 page) dans l'Agenda de l'Association des maires et adjoints de la Creuse. Cette parution a été réalisée conjointement avec le Conseil départemental de la Creuse.



- Contribué au financement de la parution d'un reportage dans le magazine hors-Série consacré au département : "Choisir la Creuse" *Edition Centre France*.

## La Creuse au menu

Télex / Catherine PERROT - Photos / Bruno SABLIER



https://agenciacreuse.fr



Stéphane Richard, chef de cuisine, devant un comptoir restauration collective.

**Viandes, fromages, légumes... La Creuse regorge de produits et de producteurs de qualité. Certains vendent le fruit de leur travail en circuits courts, à la ferme, sur les marchés ou dans des drives. Pour coordonner toutes ces initiatives, la Creuse s'est dotée fin 2019 d'un Projet alimentaire territorial.**

«... moyens de travailler des problèmes autres que celles qu'il faut résoudre habituellement », explique Stéphane Marchand.

Ces temps de formation permettent de redonner du sens au métier de cuisinier dans la restauration collective, qui a été longtemps dévalorisé. Les professionnels ont à cœur de faire les meilleures recettes possibles et de faire aimer les produits aux enfants. Du matériel a aussi été acheté pour faciliter leur travail (four à basse température, machines pour générer le froid...).

Animé par l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse, le projet alimentaire territorial a plusieurs objectifs : lutter contre le gaspillage alimentaire, développer l'achat des produits locaux de qualité dans le cadre de la RSE et améliorer la qualité gustative des repas.

Les collèges sont l'un des plus gros pourvoyeurs de repas collectifs dans le département, avec 3 100 repas par jour (sur 4 200 élèves). Les économies réalisées permettent de faciliter l'approvisionnement en produits locaux. « Tous les collèges travaillent en local à plus ou moins grande échelle, indique Eric Carrou. Consommer à ce qu'on peut penser, les produits locaux ne coûtent pas forcément plus cher. On gagne sur l'emballage, sur le transport, c'est du côté indirect ».



Le PAT ne se limite pas à la restauration collective. C'est un schéma directeur qui donne des orientations en matière d'alimentation. Résume Eric Mathé, directeur de l'Agence d'attractivité. Depuis 15 ans, les initiatives sont multiples de la part des producteurs, de la Chambre d'agriculture, des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale). Mais les choses n'arrivent pas à se coordonner. Le PAT est une mise en réseau des acteurs, « un poste de chef de projet a été créé au sein de l'Agence. Le but principal du PAT est de favoriser l'alimentation, via deux registres : coordonner les initiatives locales de transition alimentaire et rapprocher les différents acteurs de la chaîne alimentaire (producteurs, consommateurs, transformateurs).

L'Agence d'attractivité porte les actions concrètes. Elle a par exemple créé une application et un site internet. Marcantonio Cremonesi, en partenariat avec le GAE 23 (Groupement des agriculteurs locaux), a recensé les producteurs et les produits locaux sous la forme d'un cartographe. On y trouve aussi les marchés, les drives et les magasins de producteurs.

L'Agence propose un nouveau service d'ingénierie destiné aux communes creusoises. « L'objectif est de permettre de développer la consommation de produits locaux dans leurs services de restauration scolaire. Cela va du diagnostic à la formation des équipes », explique Eric Mathé.

Nous cherchons à professionnaliser le métier. Le PAT permet aussi l'accès à des financements et apporte un accompagnement pour les porteurs de projets. Les Cahiers Créoles de la Coproductive Agricole Central (association des chambres d'agriculture) et les jardins partagés en projet à Chéniers ont par exemple été aidés.

« L'Agence concourt à l'attractivité du territoire sous un angle opérationnel avec les collectivités », résume Eric Mathé, le directeur de la structure, qui compte aujourd'hui dix-sept agents. Nous ne portons pas la communication autour de l'attractivité. « C'est le rôle du Conseil départemental.

L'Agence dispose d'un service d'insertion mutualisé des actes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux). Cinquante communes creusoises bénéficient de cet appui technique.

Elle propose aussi une assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la voirie, les bâtiments et l'aménagement d'espaces publics. « Nous accompagnons les communes ou les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) pour faire en sorte que l'offre de services aux citoyens soit la plus adaptée, par exemple quand une commune veut réhabiliter une maison de santé », détaille Eric Mathé.



**Vite-dit :** Des débats circulent sur les implications des circuits courts sur les permis dans le cadre du Projet alimentaire territorial, un peu partout en Creuse.

« L'Agence propose un nouveau service d'ingénierie destiné aux communes creusoises. »

## Ils œuvrent au quotidien pour faire rayonner la Creuse

Une structure publique œuvre, dans l'ombre, au rayonnement de notre département. L'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse a été créée en 2018, sous l'impulsion du Conseil départemental. Elle est encore peu connue du grand public. Elle accompagne les communes et les intercommunalités creusoises (103 membres à ce jour) dans leurs projets de développement. En leur apportant une offre d'ingénierie dans les domaines de l'urbanisme, l'aménagement rural, la restauration et le développement territorial.



ERIC MATHÉ, Directeur de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse.

« L'Agence concourt à l'attractivité du territoire sous un angle opérationnel avec les collectivités », résume Eric Mathé, le directeur de la structure, qui compte aujourd'hui dix-sept agents. Nous ne portons pas la communication autour de l'attractivité. « C'est le rôle du Conseil départemental.

L'Agence dispose d'un service d'insertion mutualisé des actes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux). Cinquante communes creusoises bénéficient de cet appui technique.

Elle propose aussi une assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la voirie, les bâtiments et l'aménagement d'espaces publics. « Nous accompagnons les communes ou les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) pour faire en sorte que l'offre de services aux citoyens soit la plus adaptée, par exemple quand une commune veut réhabiliter une maison de santé », détaille Eric Mathé.

« L'Agence concourt à l'attractivité du territoire sous un angle opérationnel avec les collectivités », résume Eric Mathé, le directeur de la structure, qui compte aujourd'hui dix-sept agents. Nous ne portons pas la communication autour de l'attractivité. « C'est le rôle du Conseil départemental.

L'Agence dispose d'un service d'insertion mutualisé des actes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux). Cinquante communes creusoises bénéficient de cet appui technique.

Elle propose aussi une assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la voirie, les bâtiments et l'aménagement d'espaces publics. « Nous accompagnons les communes ou les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) pour faire en sorte que l'offre de services aux citoyens soit la plus adaptée, par exemple quand une commune veut réhabiliter une maison de santé », détaille Eric Mathé.

« L'Agence concourt à l'attractivité du territoire sous un angle opérationnel avec les collectivités », résume Eric Mathé, le directeur de la structure, qui compte aujourd'hui dix-sept agents. Nous ne portons pas la communication autour de l'attractivité. « C'est le rôle du Conseil départemental.

L'Agence dispose d'un service d'insertion mutualisé des actes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux). Cinquante communes creusoises bénéficient de cet appui technique.

Elle propose aussi une assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la voirie, les bâtiments et l'aménagement d'espaces publics. « Nous accompagnons les communes ou les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) pour faire en sorte que l'offre de services aux citoyens soit la plus adaptée, par exemple quand une commune veut réhabiliter une maison de santé », détaille Eric Mathé.

Les experts de l'Agence assistent également les communes creusoises lauréates du programme « Petites villes de demain » (redynamisation des centres bourgs). Sept agents sont dédiés à cette mission d'ingénierie.

Le charme et la qualité de vie en Creuse passent aussi par une bonne alimentation. L'Agence d'attractivité anime le Projet alimentaire territorial (PAT), dont le but principal est de relocaliser l'alimentation. « Nous avons cette compétence de gouvernance de projets stratégiques à l'échelle de la Creuse », précise le directeur. La structure vient de lancer une offre de services à destination des communes qui disposent d'un restaurant scolaire. Elle leur propose son expertise pour développer l'utilisation de produits locaux dans les cantines.

« L'Agence concourt à l'attractivité du territoire sous un angle opérationnel avec les collectivités », résume Eric Mathé, le directeur de la structure, qui compte aujourd'hui dix-sept agents. Nous ne portons pas la communication autour de l'attractivité. « C'est le rôle du Conseil départemental.

L'Agence dispose d'un service d'insertion mutualisé des actes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux). Cinquante communes creusoises bénéficient de cet appui technique.

Elle propose aussi une assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la voirie, les bâtiments et l'aménagement d'espaces publics. « Nous accompagnons les communes ou les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) pour faire en sorte que l'offre de services aux citoyens soit la plus adaptée, par exemple quand une commune veut réhabiliter une maison de santé », détaille Eric Mathé.

« L'Agence concourt à l'attractivité du territoire sous un angle opérationnel avec les collectivités », résume Eric Mathé, le directeur de la structure, qui compte aujourd'hui dix-sept agents. Nous ne portons pas la communication autour de l'attractivité. « C'est le rôle du Conseil départemental.

L'Agence dispose d'un service d'insertion mutualisé des actes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux). Cinquante communes creusoises bénéficient de cet appui technique.

Elle propose aussi une assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la voirie, les bâtiments et l'aménagement d'espaces publics. « Nous accompagnons les communes ou les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) pour faire en sorte que l'offre de services aux citoyens soit la plus adaptée, par exemple quand une commune veut réhabiliter une maison de santé », détaille Eric Mathé.

« L'Agence concourt à l'attractivité du territoire sous un angle opérationnel avec les collectivités », résume Eric Mathé, le directeur de la structure, qui compte aujourd'hui dix-sept agents. Nous ne portons pas la communication autour de l'attractivité. « C'est le rôle du Conseil départemental.

L'Agence dispose d'un service d'insertion mutualisé des actes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux). Cinquante communes creusoises bénéficient de cet appui technique.

Elle propose aussi une assistance à maîtrise d'ouvrage dans les domaines de la voirie, les bâtiments et l'aménagement d'espaces publics. « Nous accompagnons les communes ou les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) pour faire en sorte que l'offre de services aux citoyens soit la plus adaptée, par exemple quand une commune veut réhabiliter une maison de santé », détaille Eric Mathé.

## III – ELEMENTS FINANCIERS

### A - Présentation générale

#### 1 – Budget

Le Conseil d'administration a fait le choix d'appliquer, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le référentiel budgétaire et comptable M57,

Le budget primitif pour l'année 2023, a été adopté le 16 avril après un débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 mars.

Il s'est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 970 887,51 € pour la section de fonctionnement et de 31 674,00 € pour la section d'investissement.

#### A noter :

- Le budget de l'Agence pour l'année 2023, compte-tenu de l'extension des missions de celle-ci et d'un nombre d'adhésions en progression s'agissant des recettes, d'un effectif en personnel qui s'est consolidé s'agissant des dépenses, est en **progression de 1,2% (fonctionnement)**.

**La section d'investissement**, dont les dépenses se rattachent exclusivement l'équipement informatique des services **présente une diminution de 12,8% par rapport au montant de l'année 2022**.

- le budget ne matérialise pas le fait que **Conseil départemental de la Creuse permet à l'Agence de fonctionner au travers de la mise à disposition :**

- à titre gracieux, de locaux et de moyens humains (3 agents), ce qui correspond à un montant d'aide en nature de 168 000 € pour l'année 2023,

- de services supports (*appui de la Direction des ressources humaines et de la Direction des finances, Direction des usages numériques et des systèmes d'information, Services intérieurs, bureautique, mobilier, véhicules*), dont l'utilisation fait l'objet d'une compensation financière en année n+1 via un partenariat spécifique. Montant versé en 2023 : 14 606,09€.

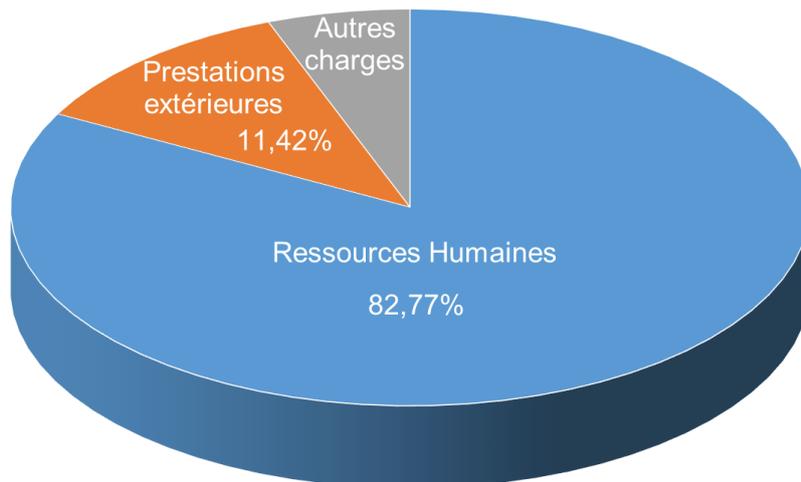
#### 2 – Compte administratif

Le compte administratif de l'année 2023 a été adopté par le Conseil d'administration le 28 mars 2024. Il s'est établi comme suit :

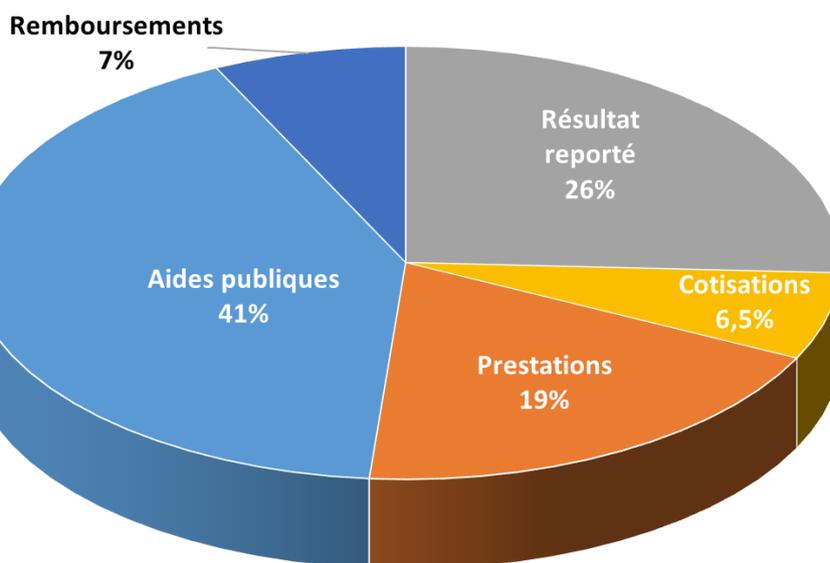
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice 2023	1 842.14 €	854 052.60 €	855 894.14 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice 2023	23 529.14	819 643.99 €	843 173.13 €
Résultat de l'exercice 2023	21 687.00 €	- 34 408.61 €	- 12 721.61 €
Reprise du résultat de l'exercice 2022	-8 058.28 €	284 466.47 €	276 408.19 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 628.72 €</b>	<b>250 057.86 €</b>	<b>263 686.58 €</b>

*Nota : S'agissant de la section de fonctionnement, la sous consommation constatée entre le budget primitif et le compte administratif est la conséquence du report des délais de réalisation des études sur l'année 2024 (préfiguration de périmètres de SCoT et d'évaluation des besoins des collectivités en matière d'usages du numérique)*

### CA 2023 - Répartition des dépenses de fonctionnement



### CA 2023 - Origine des recettes



Les recettes de l'Agence proviennent en 2023 pour un quart, de ressources propres (cotisations, prestations), pour plus de 40%, de subventions ou de compensations publiques dédiées, quelles proviennent de l'Etat (*Petites villes de demain, étude SCoT, Projet alimentaire territorial*) ou du Conseil départemental (*Projet alimentaire territorial, étude "Usages numériques", Petites villes de demain*), du résultat reporté des exercices précédents. Les remboursements de charges proviennent des assurances que l'Agence a souscrites pour couvrir les absences prolongées des personnels. Parmi les effectifs, 3 agents ont été concernés en 2023.

**A noter :** Le résultat reporté a connu de nouveau une érosion en 2023. Même si celle-ci reste contenue, le niveau atteint par le résultat, est de nature à générer des périodes de tension sur la trésorerie de l'Agence en raison du calendrier de perception des recettes. En effet, qu'il s'agisse des ressources procurées par les prestations assurées auprès des membres ou des subventions versées par l'Etat, les sommes ne sont perçues qu'une fois accomplies les actions auxquelles elles se rattachent. Afin de garantir une gestion sereine de la trésorerie, il convient de rechercher une source de financement complémentaire et de repenser le cadencement des échéances afin de limiter les périodes durant lesquelles la marge de trésorerie est inférieure à 2 mois.

## B - Présentation détaillée par service

### 1 – Secrétariat général

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant payé	Origine	Montant perçu
Ressources humaines (personnels mis à disposition)	109 813,46 €	Conseil départemental de la Creuse	109 813,46 €
Charges de personnel	79 094,99 €	Participation des Communes et EPCI (cotisations)	5 724,00 €
Charges à caractère général	113 690,76 €	Aides publiques (Etat, Conseil départemental de la Creuse)	184 230,40 €
Autres (dotations aux amortissements, autres charges de gestion courante)	581,99 €	Autres produits de gestion courante et remboursement de charges	48 229,87 €
<b>Total</b>	<b>303 181,20 €</b>	<b>Total</b>	<b>347 987,73 €</b>

xxxx € : Prise en charge non tracée budgétairement

### 2- Centre d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant payé	Origine	Montant perçu
Charges de personnel	146 305,04 €	Participation Communes (cotisations/prestations)	198 742,00 €
Charges à caractère général	10 418,75 €		
Autres (dotations aux amortissements, autres charges de gestion courante)	7 727,58 €		
<b>Total</b>	<b>164 451,37 €</b>	<b>Total</b>	<b>198 742,00 €</b>

Nota : l'excédent constaté sur le fonctionnement du service permet d'envisager le passage en 2024 à une version améliorée de l'outil d'instruction des demandes ce, sans surcoût pour les communes

### 3-Projet alimentaire territorial pour la Creuse

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant payé	Origine	Montant perçu
Charges de personnel	80 691,90 €	Participation des EPCI (cotisations)	22 080,00 €
Charges à caractère général	1 837,84 €	Aides publiques (Etat, Conseil départemental de la Creuse)	31 353,79 €
Autres (dotations aux amortissements, autres charges de gestion courante)	0 €	Autres produits de gestion courante et remboursement de charges	28 125,14 €
Total	82 529,74 €	Total	81 558,93 €

### 4- Assistance à maîtrise d'ouvrage – aménagement rural

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant payé	Origine	Montant perçu
Ressources humaines (personnels mis à disposition)	56 026,05 €	Conseil départemental de la Creuse	56 026,05 €
Charges de personnel	88 500,72 €	Participation des Communes et EPCI (cotisations/prestations)	45 635,00 €
Charges à caractère général	1 419,81 €		
Autres (dotations aux amortissements, autres charges de gestion courante)	2 927,38 €		
Total	148 873,96 €	Total	101 661,05 €

xxxx € : Prise en charge non tracée budgétairement

Nota : Le déficit de fonctionnement du service a été financé par un prélèvement sur le reliquat reporté de l'année précédente. Ce service, dont l'activité est en croissance régulière depuis sa création, devra atteindre l'équilibre financier pour la fin de l'année 2025. Son volume d'activité pâtit cependant de l'absence d'un chef de projet "Voirie" depuis le deuxième semestre de l'année 2022. Le poste devrait être pourvu de nouveau dans le courant de l'année 2024. A défaut, la question de la pérennité de l'offre d'ingénierie proposée par l'Agence serait posée.

## 5- " Petites villes de demain "

Dépenses		Recettes		
Poste	Montant payé	Origine	Montant perçu en 2023	Montant à percevoir
Charges de personnel	310 660,40 €	Participation des Communes et EPCI (cotisations)	23 751,00 €	0
Charges à caractère général	6 001,42 €	Aides publiques (Etat),	228 949,00 €	4 046,30 €
		Aides publiques (Conseil départemental de la Creuse)	52 656,44 €	0
Autres (dotations aux amortissements, autres charges de gestion courante)	4 194,02 €	Remboursement de charges	2 833,79 €	0
<b>Total</b>	<b>320 855,84 €</b>	<b>Total</b>	<b>312 236,53 €</b>	

Nota : Le déficit de fonctionnement du service a été financé par un prélèvement sur le reliquat reporté de l'année précédente.

La Présidente  
de l'Agence d'Attractivité  
et d'Aménagement de la Creuse

Valérie SIMONET